



Par Taieb Zahar

# Presse écrite : le bout du tunnel ?

www.realites.com.tn

# RÉALITÉS

Hebdomadaire indépendant fondé en 1979

N° 1793 - Du 8 au 14 mai 2020



## Au cœur de la pandémie Covid-19 **Un soulèvement sous les braises ?**

Paysage politique

## Abir Moussi et l'opposition

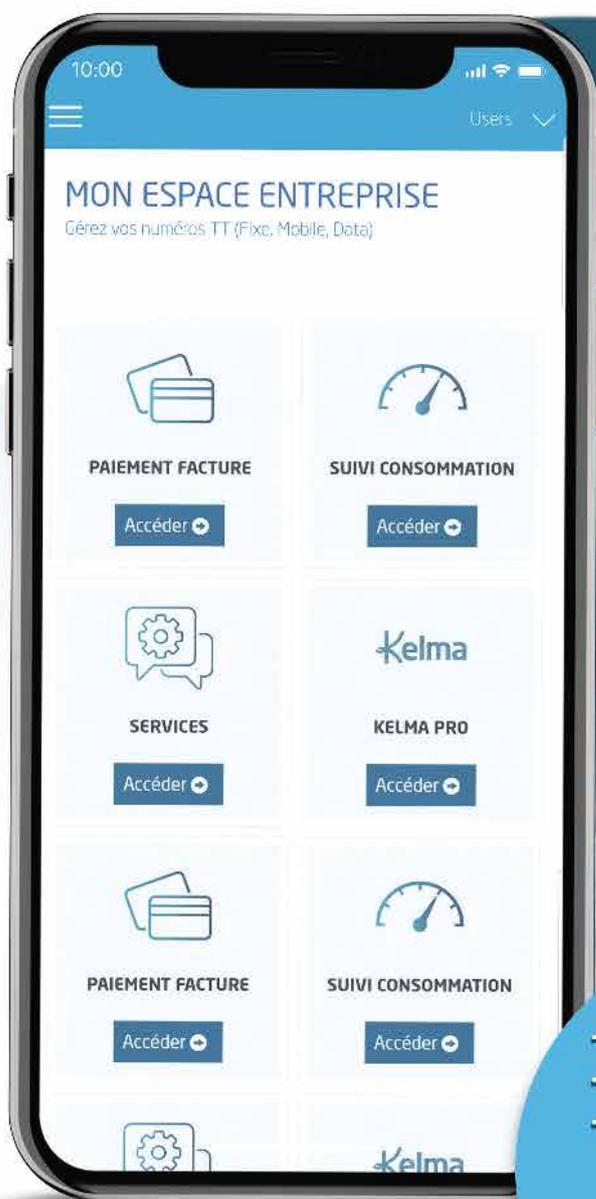




AVEC

# MON ESPACE ENTREPRISE

PROFITEZ DES SERVICES  
À DISTANCE DE TT



- GESTION DE VOTRE COMPTE À DISTANCE
- PAYEMENT DE VOS FACTURES EN LIGNE
- SUIVI DE VOS OFFRES MOBILE, FIXE & DATA

**#MEN\_DARI**

**1288**

[www.tunisiatelecom.tn](http://www.tunisiatelecom.tn)

HEBDOMADAIRE INDEPENDANT  
PARAISANT LE JEUDI  
34, Rue Abdelaâziz Thaalbi - 1013 El Menzeh 9  
Tél: 70.860.733 - 70.860.724 - Fax: 70.860.666  
Adress E-mail: redaction@realites.com.tn  
Site Web : www.realites.com.tn

## DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Taïeb Zahar  
taieb.zahar@realites.com.tn

## REDACTEUR EN CHEF

Faouzi Bouzaïene  
bechirf2003@gmail.com

## Rédacteur en chef adjoint :

Ridha Lahmar  
ridha.lahmar@yahoo.fr

## Rédacteur en chef adjoint

Secrétaire général de la rédaction :  
Mohamed Ali Ben Sghaïer  
bensghaïermohamedali@gmail.com

## Conseillers :

Hakim Ben Hammouda - Sami Mahbouli

## REDACTION

### \* Politique

Yasmine Arabi - Hatem Bourial -  
Fayçal Chérif

### \* Société

Khalil Zamiti - Yasser Maâroutf -  
Dr. Samira Rekik (Santé)

### \* Economie et entreprises :

Mohamed Ben Naceur - Alaya Becheikh -  
Samy Chambah - Nizar Mouelhi

### \* Magazine :

Nadia Ayadi - Dr. Ali Menjour - Alix Martin -  
Hédi Alouini

Iconographie : Lamine Farhat

Suppléments : Amel Ben Naceur

## SERVICE TECHNIQUE :

Responsable Technique : Issam Gharsalli  
Infographistes : Houda Rezgui - Hajer Charchoufi-  
Fatma Soltani

## "REALITES"

est édité par  
**MAGHREB MEDIA**  
au capital de 140.000 DT

## Président du Conseil d'Administration :

Taïeb Zahar

Directeur Général : Imed Mouaffak

Directeur Conseiller : Sofïène Mouaffak

Responsable Communication et Marketing :

Amel Ben Naceur

Tél.: 70.860.733 - 70.860.724 - Fax: 70.860.666

Directeur administratif et financier :

Mohamed Ali Trabelsi

Relations publiques : Khoulood Chebbi

Reportages régionaux :

Mohamed Larbi Ben Othman

Recouvrement : Hamdi Sebaï - Tél.: 70.860.707

Service Abonnements : Sarra Znegui

Service Commercial : Sami Ouni

Tél.: 70.860.733 - 70.860.724

Secrétariat : Mounira N'hidi

Diffusion: Nourreddine Madfaï

Pré-presse : MAGHREB MEDIA - Tél.: 70.860.733

Impression: Imprimerie Maghreb Editions

15, Bis Rue 8602 - Zone Industrielle - La Chargaia I  
Tél.: 71.772.216 - 71.773.371 - Fax.: 71.799.266

# Sommaire



## Au cœur de la pandémie Covid-19 Un soulèvement sous les braises ?

*En pleine crise sanitaire et à la veille d'un début de déconfinement très redouté, à l'évidence mal parti, l'actualité nationale tangué au gré des scandales politico-financiers et des polémiques de tout genre et de tout acabit, et semble aller dans tous les sens. Même les efforts mobilisés pour faire face à la pandémie de Covid-19, actuellement sous contrôle selon les officiels, paraissent désormais éparpillés et ne sont pas exempts d'erreurs regrettables.*

6



## EN COUVERTURE

### Mesures en faveur de la presse écrite Des signes positifs !

10

### Journée mondiale de la liberté de la presse

### Le journalisme à l'ère du numérique, quelle adaptation ?

12

## ACTUEL

### Paysage politique Abir Moussi et l'opposition

16

### Accords avec la Turquie Des zones d'ombre à éclairer

24



P30

### Tahar Ben Ammar (1889-1985) Parcours du signataire de l'indépendance

30

## ECONOMIE

### Déconfinement économique Les limites du possible

32

### L'heure est au changement

34



## Presse écrite Le bout du tunnel?



Par Taïeb Zahar

La crise sanitaire sans précédent que nous traversons est en train de causer des dégâts économiques incalculables; seul un soutien fort des pouvoirs publics et la solidarité nationale sont en mesure d'en atténuer les effets. La presse écrite, traditionnelle ou électronique, déjà en crise depuis des années pour de multiples raisons, est l'un des secteurs les plus sinistrés de la pandémie du Covid-19. Elle risque même de disparaître purement et simplement au cas où l'Etat ne lui apporterait pas un soutien franc et concret. La sonnette d'alarme a été tirée depuis fort longtemps sans qu'aucune mesure ne vienne sauver les dizaines de journaux papier qui se sont résignés à mettre la clé sous le paillason et à supprimer de nombreux emplois. Et dans ce contexte inédit de confinement général de plusieurs semaines, aucune entreprise de presse n'avait plus, ou presque, les moyens de survivre à la crise et donc de respecter ses engagements financiers et sociaux vis-à-vis de ses employés, notamment les journalistes, parce que la menace de la faillite était et est réelle.

Depuis sa naissance en Tunisie au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, la presse écrite a été de tous les combats, que ce soit ceux de la libération nationale, du développement économique et social ou de la défense des libertés publiques. Ceux qui pensent qu'un pays peut vivre sans presse écrite sont soit des ignorants soit des fascistes.

Avec leurs plumes, les journalistes forment les bataillons de toute démocratie. Ce n'est pas un hasard si, historiquement, le fascisme avait réprimé sauvagement la profession et cherché à l'abolir. Les terroristes qui se sont introduits dans les locaux de Charlie Hebdo ont voulu faire taire à jamais des journalistes et à travers eux la pensée libre et la démocratie. Ceux qui pensent que les réseaux sociaux, Facebook et consorts, peuvent suffire à remplir le vide qui serait laissé par la disparition de la presse écrite se trompent lourdement: le journalisme est un métier, un art, un outil de diffusion du savoir et de la culture, qui requiert une formation exigeante et un long apprentissage. Un statut sur Facebook ou un commentaire est à la portée de tous et ne requiert aucun talent. Un article de presse peut parfois changer le cours de l'histoire et marquer les esprits durablement: le célèbre «J'accuse» de Zola en est un parfait exemple.

La presse écrite n'est pas seulement la tribune des journalistes, elle offre aux hommes d'idées, aux intellectuels de tous bords l'opportunité de nous éclairer, de nous instruire, d'ouvrir nos yeux sur les réalités passées, présentes et futures. Les plus grands esprits furent aussi des journalistes: Camus,

Sartre, Aron, Mauriac et tant d'autres firent les beaux jours de la presse écrite sans que l'on puisse dissocier leur production journalistique de leur œuvre littéraire.

Plus que jamais, la Tunisie, en proie à une transition politique mouvementée et menacée par des forces rétrogrades, a besoin d'une presse écrite, libre et viable. Sans elle, le combat contre l'obscurantisme et le repli a peu de chance d'être remporté et c'est, précisément, le calcul diabolique fait par certains.

Donner à la profession la possibilité de survivre dans une conjoncture exceptionnelle n'est pas hors de portée pour un Etat qui s'est engagé à mener à terme une difficile transition politique et à préserver la liberté d'expression, de conscience et d'opinion. Une presse libre, forte et diversifiée est une richesse qui renforce les assises d'un Etat, elle ne l'affaiblit pas.

Ce que souhaitent les représentants de la presse écrite est un soutien financier durable, en ces temps de crise lancinante, pour permettre aux journalistes de poursuivre leur sacerdoce et leur mission culturelle. Leur effondrement économique signera la fin de la profession. Leur venir tous en aide n'alourdira pas outre mesure les charges de l'Etat et ce ne sera pas cher payé pour le sauvetage d'une profession qui, depuis plus de 150 ans, contribue au rayonnement intellectuel de la nation.

Il est heureux aujourd'hui de constater que, contrairement à ses prédécesseurs, le gouvernement d'Elyes Fakhfakh a entendu les doléances des représentants du secteur de la presse et y a répondu favorablement en convoquant, mercredi dernier, un conseil ministériel restreint et en prenant des mesures d'accompagnement pour les entreprises de presse en difficulté et d'autres à même de favoriser une transition numérique réussie du secteur.

Mes récentes rencontres aussi bien avec le Chef du gouvernement, Elyes Fakhfakh, qu'avec le ministre des Finances, Nizar Yaïche et le Gouverneur de la BCT, Marouane Abassi, m'avaient donné un motif d'espoir. Il est aujourd'hui réel. Le gouvernement s'était engagé à n'abandonner aucun Tunisien ni aucun secteur face à la crise sanitaire. Aujourd'hui, les représentants des médias enregistrent avec satisfaction que les promesses données ont été en partie tenues. Il leur reste à souhaiter que cet engagement soit total, sincère et durable et non pas limité au temps de la pandémie, pour la consolidation et la pérennité d'un pilier du processus démocratique tunisien dont les problèmes et difficultés ne datent pas d'aujourd'hui. ■

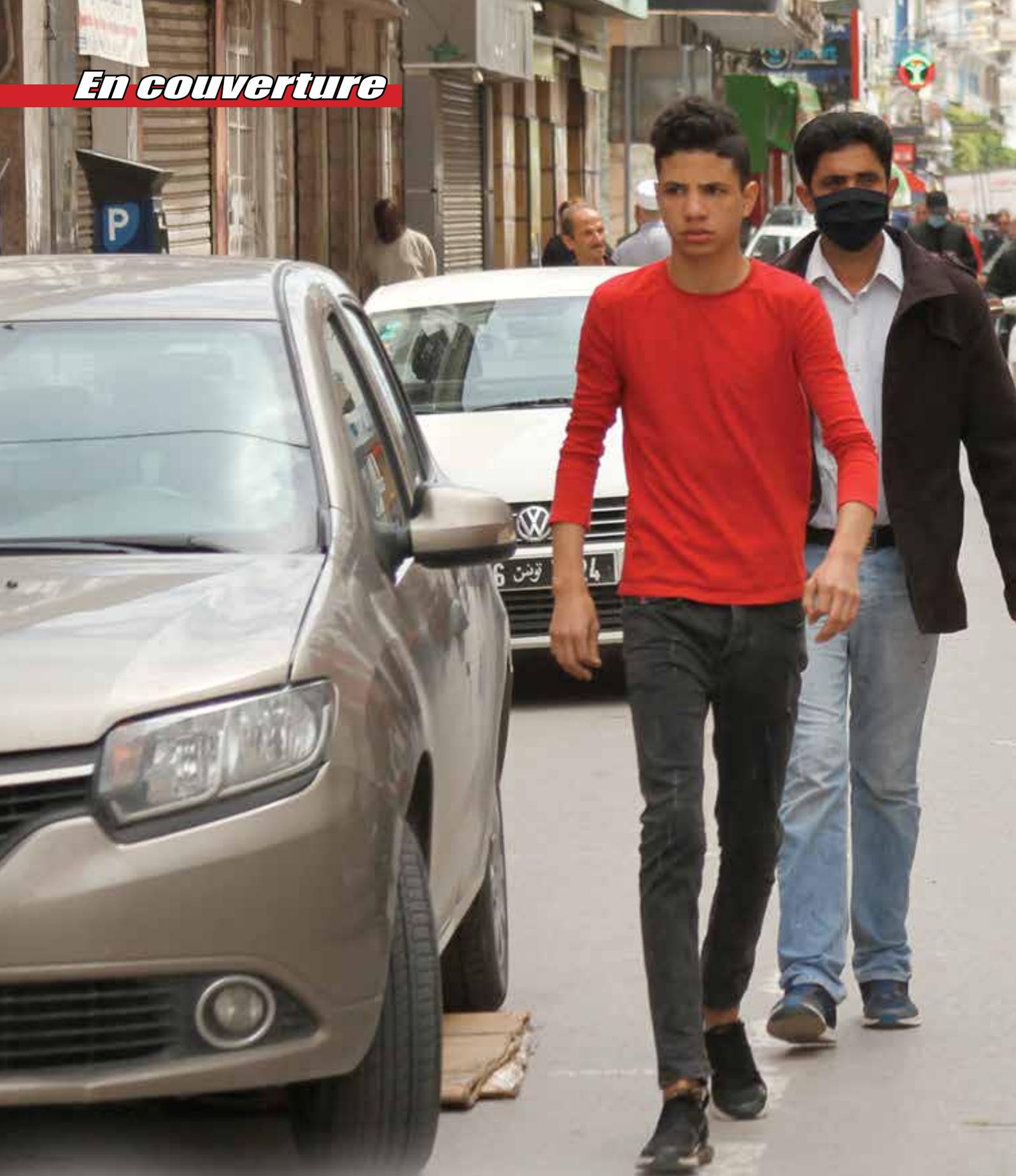
# meublentub

Le Partenaire de votre environnement de travail



[www.meublentub.com](http://www.meublentub.com)  
Tél.: 71 205 600

**En couverture**



# Au cœur de la pandémie Covid-19 **Un soulèvement sous les braises ?**

Par Yasmine Arabi



***En pleine crise sanitaire et à la veille d'un début de déconfinement très redouté, à l'évidence mal parti, l'actualité nationale tangué au gré des scandales politico-financiers et des polémiques de tout genre et de tout acabit, et semble aller dans tous les sens. Même les efforts mobilisés pour faire face à la pandémie de Covid-19, actuellement sous contrôle selon les officiels, paraissent désormais éparpillés et ne sont pas exempts d'erreurs regrettables.***

**D**ès le premier jour du déconfinement ciblé, le plan proposé par le gouvernement s'est avéré difficilement applicable. Seules les grandes lignes de cette stratégie ont été tracées, les détails de leur application, quant à eux, ont été

laissés à l'improvisation, à la résolution au cas par cas, au fur et à mesure des problèmes rencontrés. Une stratégie à hauts risques quand on connaît la vitesse de propagation du virus et les ravages dont il est capable de causer. Le 4 mai au matin,



**La nomination par le Chef du gouvernement Elyes Fakhfakh de nombreux conseillers avec rang de ministre a suscité une grande polémique au sein de l'opinion publique**

“  
**Acculé, Ennahdha sort l'arme fatale, son leitmotiv à chaque fois que le parti islamiste se sent menacé: la constitution d'un gouvernement d'union nationale, autrement dit l'élargissement de l'actuel gouvernement Fakhfakh en vue d'absorber une partie de la colère.**

”

le spectacle a été donné par la prise d'assaut des transports publics par les travailleurs autorisés, après plus de six semaines, à rejoindre leurs postes d'emploi. Nombre d'entre eux n'étaient pas munis de masques. Les bavettes de protection n'ont été distribuées que dans la matinée de ce 4 mai aux pharmacies d'officine.

### **Improvisation et erreurs en cascade**

Le gouvernement et ses partenaires dans cette mobilisation comptent à présent sur le citoyen et son sens de la responsabilité pour mener à bien cette stratégie, en respectant les mesures de protection (distanciation physique, masque, lavage fréquent des mains) et les restrictions. Quant à leur capacité de planification stratégique, ils donnent l'impression de ne pas savoir exactement quoi faire ni quoi décider, accumulant les erreurs et les critiques. C'est le cas des tests de dépistage rapide du SRAS-CoV2 massivement conseillés avant le déconfinement mais encore inexistantes, alors qu'ils ont été annoncés par le Chef du gouvernement il y a plusieurs semaines et par le ministre de la Santé. «Ils ne sont toujours pas achetés», a affirmé le Pdg de la Pharmacie centrale de Tunis devant la commission de la santé de l'ARP, lundi dernier. Autre couac et pas des moindres: la retenue de l'équivalent de deux journées de travail d'un coup sur les salaires du mois d'avril dernier, au nom de la solidarité nationale avec le secteur de la santé, tandis que l'accord du gouvernement

avec l'UGTT portait sur une seule journée. Autre entourloupe: la volte-face du gouvernement sur le décret-loi numéro 208 du 2 mai à propos de l'exclusion des femmes ayant des enfants de moins de 15 ans du déconfinement ciblé, ces mères ayant été exhortées à rester chez elles pour garder leurs enfants, en l'absence de crèches et de jardins d'enfants fermés depuis le 22 mars. L'explication officielle donnée à cette mesure discriminatoire, qui a été rapidement rectifiée, est des plus inattendues: il s'agirait d'une faute rédactionnelle (mauvaise formulation), sans plus. Une autre déconvenue a laissé pantois les citoyens qui se sont dirigés le matin du 4 mai, en vertu du communiqué publié la veille par le ministère des Finances, vers les recettes des finances pour s'acquitter du paiement de la vignette. L'ouverture des agences à 8 heures devant de longues files a bien eu lieu mais un ordre de fermeture est venu plus tard, au cours de la matinée, pour stopper l'opération et renvoyer les employés chez eux, sans que le citoyen soit informé préalablement. Sans omettre l'inextricable affaire des 200 dinars devant être alloués en tant qu'aides sociales aux plus démunis. Pour le deuxième mois consécutif, les erreurs s'accumulent, la liste des bénéficiaires n'est toujours pas actualisée et les citoyens dans le besoin s'impatientent.

### **Une pléthore de conseillers**

La liste des décisions inexplicables et qui suscitent autant d'inquiétudes que de soupçons de

“  
**Le gouvernement et ses partenaires dans cette mobilisation comptent à présent sur le citoyen et son sens de la responsabilité pour mener à bien cette stratégie, en respectant les mesures de protection (distanciation physique, masque, lavage fréquent des mains) et les restrictions.** ”

mauvaise gestion est bien plus longue encore. Il faut y inscrire les dernières nominations-surprise de plusieurs conseillers avec rang de ministres. Depuis le mois de mars dernier, c'est une pléthore de ministres conseillers qui sont nommés à Carthage, à la Kasbah, au Bardo, ainsi que des chargés de mission, tous appelés à la rescousse pour épauler les nouveaux gouvernants confrontés à leur première expérience au pouvoir. L'affaire des masques en dit long sur ce sujet et surtout sur l'inaptitude des responsables politiques à reconnaître l'erreur quand elle est signalée, laissant libre cours aux doutes et aux polémiques. Elyes Fakhfakh n'avait-il pas annoncé, par souci d'austérité, un gouvernement relativement restreint de 30 ministres, en raison de l'acuité de la crise économique, pour obtenir la confiance de l'ARP? Il s'est bien rattrapé par la suite avec les nombreuses nominations de ministres conseillers, tout en misant sur les sacrifices des citoyens pour aider l'Etat à respecter ses engagements. Même les ministres de Fakhfakh se sont mis à la tâche, nommant des conseillers sans passer par la case conseil des ministres. Si c'est une simple rumeur, elle n'a pas été démentie. Le président de l'ARP, de son côté, qui a fait de la lutte contre la pauvreté son slogan de campagne, a nommé suffisamment de conseillers avec rang de ministres dans son cabinet pour former un gouvernement nahdhaoui rien que pour lui. Le président de la République, qui n'a d'yeux que pour les pauvres et les sans-emplois, ne s'en est pas privé non plus et vient d'ajouter à la liste des nouvelles recrues au Palais un nouveau conseiller chargé, celui-ci, de la communication numérique.

### La «révolution des affamés»

Les Tunisiens confinés chez eux, sans travail, certains sans revenus, d'autres inquiets pour leur emploi, leurs enfants et l'avenir de la Tunisie, ne voient pas d'un bon œil ces nouvelles nominations qui induisent de gros salaires à la charge du contribuable et sans pour autant être d'une grande efficacité pour la sortie de crise économique et sociale. Les derniers sondages montrent une baisse de la cote de popularité des trois présidents et un déficit de confiance en les dirigeants

politiques. Au sein de l'ARP, entre élus, c'est pire encore, l'ambiance est haineuse, explosive, la violence verbale à son paroxysme et le pire à craindre. Les accusations, les unes plus graves que les autres, fusent de toutes parts. Ennahdha est accusé de mettre la main sur les rouages du pouvoir et de tenter de le «vendre» à la Turquie et au Qatar en favorisant leurs intérêts économiques, financiers et géostratégiques aux dépens de leur pays, la Tunisie. Ennahdha accuse à son tour ses détracteurs, le Parti destourien libre en l'occurrence et sa présidente Abir Moussi en particulier, d'être à la solde d'une partie étrangère et de menacer le processus démocratique en diabolisant Ennahdha et en incitant les Tunisiens à semer l'anarchie en vue de faire tomber le parlement actuel.

Des accusations réciproques de haute trahison qui entretiennent un climat délétère propice aux desseins les plus fous, comme celui d'un prochain soulèvement populaire d'envergure, «la révolution des affamés», pour faire tomber l'actuel parlement et provoquer des élections anticipées. Une sorte de Bardo 2 en référence au sit-in Errahil d'août 2013 qui a mis fin aux trois années de règne de la Troïka composée d'Ennahdha, du CPR (présidé alors par Moncef Marzouki) et d'Ettakatol (parti d'Elyes Fakhfakh présidé par Mustapha Ben Jaâfar). Un comité pro-Kaïs Saïed, soutenu par un grand nombre de ses partisans, s'occuperait de l'organisation d'un tel événement politique dont les conséquences pourraient être désastreuses pour la Tunisie. L'avocat et activiste Imed Ben Halima met en garde contre la colère du peuple qui monte et lance une alerte sur l'éventualité d'un nouvel assassinat politique pointant du doigt Ennahdha.

Acculé, Ennahdha sort l'arme fatale, son leitmotiv à chaque fois que le parti islamiste se sent menacé: la constitution d'un gouvernement d'union nationale, autrement dit l'élargissement de l'actuel gouvernement Fakhfakh en vue d'absorber une partie de la colère et de laisser le moins de monde possible hors de son radar. L'idée est ressortie de la réunion du Conseil de la Choura tenue dimanche dernier. Ennahdha manœuvre encore et toujours, ce qui suppose que les islamistes craignent d'être pris de court. ■



### Mesures en faveur de la presse écrite

# Des signes positifs !

*Ce n'est pas un secret: depuis 2011, le secteur médiatique, particulièrement la presse écrite et électronique, est en grande difficulté. La crise sanitaire, qui a presque mis à l'arrêt le pays entier, n'a fait qu'empirer les choses et nombreuses sont les entreprises de presse qui sont au bord de l'asphyxie. Un Conseil ministériel restreint (CMR) a eu lieu mercredi 6 mai 2020, à l'issue duquel quelques annonces ont été faites pour soutenir les médias. Toutefois, cela reste une impression de déjà vu.*

**S**ans une presse financièrement autonome, il ne peut y avoir de presse libre et sans une presse libre, c'est tout le processus démocratique qui risque d'être mis à mal. Sans doute, les décideurs politiques semblent-ils en avoir pris conscience.

#### **Le retour du fonds d'appui à la transformation digitale**

Dans le communiqué publié à l'issue du CMR du mercredi 6 mai 2020, la présidence du gouvernement a annoncé quelques mesures pour venir en aide au secteur. Tout d'abord, l'État va prendre en charge 50% des frais de diffusion pour l'année 2020 au profit de toutes les chaînes télévisées et radiophoniques privées qui s'engagent à régler

cette redevance dans les délais. Elles pourront par ailleurs régler la redevance du premier trimestre 2020 dans un délai ne dépassant pas le 30 juin 2020.

Pour la presse écrite, le gouvernement a dû acquiescer des abonnements en versions numériques par le biais de ses institutions. 1,2 million de dinars seront consacrés à cet effet, prélevés sur les crédits prévus dans le cadre du budget 2020, alloués au titre d'abonnements dans la presse écrite papier. D'un autre côté, un fonds de 5 millions de dinars sera constitué en vue d'appuyer la transformation digitale des médias. La dernière annonce concerne la communication gouvernementale. Dans cette optique, un fonds de 5 millions de dinars sera créé afin de booster la communication institutionnelle et améliorer les campagnes de sensibilisation.

Le gouvernement a voulu, à travers ces mesures, montrer qu'il avait pris conscience de l'importance du soutien à apporter aux médias. Il faut reconnaître que c'est la première fois que de telles mesures sont si franchement décidées. Faut-il rappeler que le fonds de 5 millions de dinars pour la digitalisation n'est pas une nouveauté. En fait, cela fait des années que la FTDJ (Fédération tunisienne des directeurs de journaux) et le SNJT (Syndicat national





des journalistes tunisiens) ne cessent d'appeler à sa mise en place. Aucun des gouvernements précédents n'avait jugé utile d'en accuser réception pour qu'il voie le jour. Aujourd'hui, la décision est prise et des réunions de suivi pour sa concrétisation vont à coup sûr avoir lieu.

Qu'en est-il, par ailleurs, des versions imprimées de la presse écrite? Le gouvernement a annoncé l'acquisition d'abonnements en versions numériques. Et il faut reconnaître que ce n'est pas peu comme apport, surtout au cas où le reste des crédits alloués au titre des abonnements dans le budget serait équitablement dépensé.

Il faut rappeler que les abonnements constituent la principale source de revenu des entreprises de presse en Tunisie. Certes, ces dernières ont digitalisé leur contenu durant le confinement, mais elles demeurent incapables de combler le manque à gagner publicitaire.

L'autre lacune du secteur est d'ordre juridique, et le gouvernement aurait dû s'y pencher bien avant la crise sanitaire. Actuellement, la presse est régie par les décrets-lois 115 et 116, celui-ci étant relatif à la HAICA. Autrement dit, des textes juridiques temporaires rédigés en période de crise

“  
***Le gouvernement a voulu, à travers ces mesures, montrer qu'il avait pris conscience de l'importance du soutien à apporter aux médias. Il faut reconnaître que c'est la première fois que de telles mesures sont si franchement décidées.***  
”

après 2011 demeurent, de ce fait, lacunaires et n'offrent pas une protection optimale pour les droits des journalistes. Nous attendons, encore, le Conseil de la Presse dont l'idée avait été exposée en 2017, et qui reste aujourd'hui noir sur blanc. Une loi fondamentale devait, à cet effet, être conçue et adoptée à l'ARP (Assemblée des représentants du peuple) avant 2018.

En d'autres termes, si le gouvernement a pris conscience de l'importance du secteur dans la réussite du processus démocratique, en ayant accordé un début d'attention notamment aux entreprises du secteur privé, il faut espérer que la concrétisation de ces décisions ne tarde pas et que d'autres mesures suivront pour permettre à toutes ces entreprises de se maintenir et d'évoluer dans un contexte de liberté et d'indépendance.

L'espoir est permis. Peut-être que les autorités ont pris la mesure de la crise du secteur et qu'elles comptent agir concrètement cette fois-ci compte tenu de l'actuel contexte difficile. Tous les secteurs ont bénéficié de l'aide de l'État dans cette crise sanitaire. Il est évident que la presse en bénéficie à son tour.

M.F.K

**Taïeb Zahar, président de la FTDJ**

# “Des annonces encourageantes, mais il faut envisager le long terme”

“C’est une initiative à saluer, et que je salue personnellement, mais elle nécessite des clarifications afin qu’elle puisse être mise en œuvre rapidement. Il faut, aussi, mettre en place les mécanismes nécessaires afin d’assurer la pérennité de la presse écrite”. C’est en ces termes que le président de la FTDJ (Fédération tunisienne des directeurs de journaux), Taïeb Zahar, a commenté les annonces du gouvernement pour soutenir les médias et la presse écrite dans ce contexte de crise sanitaire. Toutefois, il faut penser aux moyens d’assurer la survie de la presse à long terme car les mesures annoncées sont conjoncturelles.

### Kiosque-éditeur : une nouvelle plateforme qui pourra voir le jour grâce aux subventions

Dans une déclaration accordée à Réalités Magazine, le président de la FTDJ est revenu sur les annonces point par point. Tout d’abord, il a rappelé que le gouvernement a décidé d’octroyer 1,2 million de dinars pour les abonnements digitaux de la presse papier. C’est une première selon lui, dans la mesure où il n’a jamais été question d’un budget spécifique aux abonnements auparavant. “Le ministère des Finances a débloqué 1,2 million de dinars. A titre d’exemple, un chef d’une entreprise de presse pourra recevoir une aide de 80 000 dinars, ce qui est assez conséquent”, a-t-il indiqué.

Le déblocage de cette enveloppe permettra, entre autres, de financer le kiosque-éditeur. C’est une plateforme sur laquelle la FTDJ a travaillé depuis près d’un an avec ses partenaires, juste après le lancement de “TT Presse” avec Tunisie Telecom. “Nous demanderons le versement de 500 000 dinars qui permettront de régler les frais du kiosque-éditeur. Une fois chose faite, il sera aussitôt opérationnel. Notre partenaire, pour rappel, a commencé à y travailler à crédit”, a rappelé Taïeb Zahar.

### Crise sanitaire : la sensibilisation sera rémunérée

L’autre mesure annoncée par le gouvernement porte sur l’enveloppe des 5 millions de dinars consacrée aux campagnes de sensibilisation. De quoi s’agit-il ? Il convient de noter, tout d’abord, que les médias se sont déjà inscrits dans la campagne de sensibilisation dans le contexte de la crise sanitaire. “Avec l’accord, ceux qui mènent la campagne en respectant certains critères seront rémunérés. C’est valable pour la presse écrite, les radios et la télévision. La FTDJ a demandé à ce que la presse écrite obtienne la moitié de l’enveloppe. A cet effet, un site électronique ayant contribué à la campagne de sensibilisation pourra toucher jusqu’à 30 000 TND”, a expliqué le président de la FTDJ.

### Fonds pour la transition digitale : une bouffée d’oxygène pour la presse écrite

Arrive, par la suite, le fonds de 5 millions de dinars consacré à la transformation digitale des entreprises de la presse écrite. L’enveloppe, rappelle le président de la FTDJ, est entièrement dédiée à la presse écrite, d’autant plus qu’il s’agit d’une subvention annuelle. “Le fonds permettra, entre autres, de payer les frais du kiosque-éditeur. Les journaux reconnus par la FTDJ pourront, aussi, entamer leur transition digitale. Plus encore: une entreprise de presse, dans ce même cadre, pourra prendre en charge jusqu’à 80% des achats d’équipements électroniques des journalistes”, a expliqué Taïeb Zahar, ajoutant que la Fédération travaille aussi pour l’obtention d’une subvention pour les sites électroniques, de l’ordre de 30 000 TND

### Envisager l’avenir avec une presse de qualité

Il s’agit, de ce fait, d’un bon pas, mais, comme souligné plus haut, encore insuffisant. Pour le président de la FTDJ, la priorité, aujourd’hui, est de mettre en place ce plan d’aide dans les plus brefs délais. “Le seul obstacle qui se dresse face à nous est la mise en place du kiosque-éditeur. Si les frais sont payés, alors il deviendra opérationnel. Il concerne tous les journaux. Cette plateforme offre plusieurs possibilités. A titre d’exemple, les institutions et les entreprises publiques pourront se procurer des abonnements numériques, sachant que ce type de contenu gagne en importance de jour en jour”, a-t-il souligné.

Il faudra, par ailleurs, envisager le long terme selon Taïeb Zahar. En effet, il est important de trouver des sources durables pour assurer la pérennité de la presse écrite, à commencer par l’agence de publicités publiques et d’abonnements, dont le budget devrait avoisiner les 15 millions de dinars. Il s’agira alors d’un soutien de taille pour la presse écrite et électronique. Il faut, d’un autre côté, réviser certains textes juridiques portant, notamment, sur la publication des communiqués des assemblées générales dans la presse écrite et électronique.

Mais bien entendu, une contrepartie doit être assurée par la presse, et il s’agit de la qualité du produit journalistique. “Le produit doit être de qualité et diversifié. D’où le fait que nous avons demandé les moyens nécessaires pour y arriver. Il faut être capable de produire des investigations de qualité. Aujourd’hui, la valeur ajoutée de la presse électronique gratuite est insuffisante”, a encore déclaré le président de la FTDJ.

**Propos recueillis par  
Mohamed Fakhri Khliissa**



# Groupe سيف SAIPH

## 4 SOCIÉTÉS



### saiph TUNISIE

- **5 Usines**
- **600 Employés**
- **1<sup>er</sup> Fabricant** de médicaments cardiovasculaires et d'antibiotiques génériques
- **Lauréat FIPA AWARD** du meilleur investisseur
- **Lauréat du prix Arab Investor Award**

### saiph IVOIRE

- **Coopération sud-sud**
- **Nouvelle usine** pharmaceutique en Côte d'Ivoire comprenant 3 unités pour la fabrication des formes stériles, solides et liquides
- **Plateforme de distribution** de médicaments pour toute l'Afrique subsaharienne
- **23 Millions d'Euros** d'investissements

**Journée mondiale de la liberté de la presse**

# **Le journalisme à l'ère du numérique, quelle adaptation ?**

Par Samy Chambeh



***Bien que la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse soit passée presque inaperçue cette année, crise sanitaire du Covid-19 oblige, le foisonnement des fake news, notamment sur les plateformes d'information numériques informelles, et la démocratisation de la diffusion des nouvelles et de leurs commentaires particulièrement sur les réseaux sociaux qui ne cessent de menacer sérieusement l'activité journalistique, poussent à examiner les perspectives du quatrième pouvoir.***

«La fin du journalisme? Dérives numériques, désinformation et manipulation» (Éditions de l'Atelier), c'est le titre d'un ouvrage paru en mars 2019 d'Antoine de Tarlé, expert dans le domaine des médias, qui va plus loin que les menaces qui pèsent sur la pérennité du secteur médiatique pour alerter sur d'autres travers tels que la manipulation (par le biais de la rumeur et des fake news) ou l'exploitation des denses données des usagers des

réseaux sociaux, allant jusqu'à conclure qu'au-delà du journalisme, c'est la démocratie dans son essence qui est menacée au regard de cette révolution digitale qui semble hors de contrôle. En effet, des plateformes numériques, de plus en plus banalisées, telles que Facebook, Twitter, YouTube, Google, Instagram, Amazon, etc., en envahissant la vie sociale et en accaparant de plus en plus d'adeptes de l'information, ne cessent de



concurrer la presse et l'audiovisuel qui commencent à perdre du coup lecteurs, audience et recettes publicitaires.

Cette grave entorse de diffusion des informations sans aucun respect des préceptes déontologiques et des fondamentaux du travail journalistique est de nature à remettre en cause l'universalité de l'Internet qui permet aux usagers de s'exprimer et surtout de s'informer, au vu de la prolifération des informations fausses ou truquées. Ce qui augmente le risque de manipulation des internautes.

Pour répondre efficacement à ces menaces, outre le développement de l'esprit critique des récepteurs, jeunes notamment, à travers des modules ou ateliers dans les écoles ou les lycées, l'auteur de cet ouvrage recommande que les médias doivent s'adapter «en développant des unités de vérifica-

tion de l'information en ligne» ou en renforçant les liens avec leurs lecteurs ou auditeurs et téléspectateurs.

Il faudra également, à notre avis, que les journalistes de la presse écrite et de l'audiovisuel arrivent à s'adapter à la vitesse de diffusion du numérique qui profite de l'intelligence artificielle, sans toutefois tomber dans la précipitation, la non-vérification des données ou carrément la désinformation. Mais il faut reconnaître au passage que la presse garde, en dépit de tout, son charme étant donné qu'elle continue à répondre aux besoins humains essentiels et ce, malgré la gratuité et une liberté débridée qui conduisent souvent à nombre de dérapages du digital.

Les journalistes et reporters se doivent aussi d'innover, en veillant à améliorer l'attractivité et la qualité de leurs produits et à se réapproprier le devoir d'informer afin de soutenir la concurrence des réseaux sociaux et des sites et plateformes numériques. Pour cela, ils devraient avoir les coudées franches.

Or, il est illusoire pour tout journaliste digne de ce nom, d'espérer disposer dans l'exécution de son métier, d'une route balisée sans embûches pour obtenir les informations dont il a besoin pour rédiger son papier ou son VTR ou pour mener ses investigations. Il lui faudra s'armer de patience, de persévérance et de pugnacité pour pouvoir conduire sa mission à bon port et maintenir le bon cap de la liberté d'expression et de presse.

Pour ce faire, il ne faut en aucun cas se départir de ses attributions essentielles, à savoir alerter sur les risques qui menacent, dénoncer les dérapages, tout en proposant si possible des pistes, apporter des éléments de réponse, réclamer justice, etc. Le journaliste, en effet, doit rester une force de proposition et le portevoix des opprimés et des marginalisés ou exclus, pour maintenir la pression sur les décideurs dans le but de contribuer à l'amélioration de la gouvernance et la gestion des biens publics, tout en restant un vecteur de connaissance pour éclairer l'opinion publique et contribuer au relèvement du niveau de l'éducation et de la culture des récepteurs.

Qu'il soit informatif, de commentaire ou d'investigation, le travail du journaliste se doit d'être déontologique et au service de la vérité et toujours chercher le point d'équilibre entre la complaisance et l'agressivité, tout en restant un rempart contre la propagation des injustices, de la corruption et des malversations.

### **Les limites au droit à l'information**

Certes, se poser en directeur de conscience de la communauté n'est pas exigé du journaliste ou du reporter, mais un minimum de bon sens et de pro-



“  
**Il faudra que les journalistes arrivent à s'adapter à la vitesse de diffusion du numérique qui profite de l'intelligence artificielle, sans toutefois tomber dans la précipitation, la non-vérification des données ou carrément la désinformation.**”

“  
**Il est illusoire pour tout journaliste digne de ce nom d'espérer disposer, dans l'exécution de son métier, d'une route balisée sans embûches pour obtenir les informations dont il a besoin pour rédiger son papier ou son VTR ou pour mener ses investigations.**”

fessionnalisme, loin de la superficialité et des futilités, est recommandé pour proposer une matière qui profite aux récepteurs et à leur émancipation. En somme, un contenu plus en rapport avec notre culture, notre éducation et nos traditions.

La quasi-généralisation de l'usage de la vulgarité dans les dialogues frisant l'obscénité et l'indécence, la multiplication des jeux de hasard et l'indigence de certains programmes menacent sérieusement nos jeunes générations qui sont en quelque sorte l'otage de cette matière notamment télévisée qui participe, au nom du divertissement, à une destruction en règle des valeurs, sans parler de la presse à scandale, dite presse jaune. C'est ce qui fait d'ailleurs fuser des qualificatifs comme «TV poubelle» ou «presse de caniveau».

Le journaliste se trouve ainsi au-devant d'un devoir moral pour éviter les informations scandaleuses sur la vie privée des gens, débordements ou autres règlements de compte.

Il faudra également accorder l'attention nécessaire aux abus des publicitaires qui recherchent au-dessus de tout le buzz, quitte à tirer vers le bas la matière journalistique ou médiatique. Ainsi faisant, l'information, la vraie, est souvent négligée dans la quête du sensationnel, de la fantaisie, de la séduction ou, pire, de la médiocrité et du conditionnement à travers des messages pour déclencher chez les récepteurs le réflexe irréfléchi. A l'évidence, bien sûr, chaque patron de boîte médiatique a ses propres mobiles et motivations, tels que le profit, le militantisme, l'influence, les visées politiques, les actions philanthropiques... Il est rare en tout cas qu'il soit totalement désintéressé.

On dit souvent qu'on a les médias qu'on mérite, mais un effort reste à faire pour éradiquer les ratés et mettre un terme aux abus de toutes sortes comme l'atteinte à la vie privée, aux données personnelles, au secret de l'instruction et autres entraves à l'action judiciaire, surtout lorsqu'il s'agit de sûreté de l'Etat ou d'enquêtes anti-terroristes, la censure ou les intimidations partisane, corporatiste ou gouvernementale.

En fin de compte, le journaliste se trouve seul face

à sa conscience sous les pressions de tout bord, devant des choix, et surtout ses convictions, ses repères et ses certitudes malmenés par nombre d'interrogations: faut-il tout révéler quelles que soient les conséquences au nom du droit à l'information et de la recherche de la vérité? La séparation entre l'information et le commentaire, est-elle toujours garantie? Y a-t-il des limites au promotionnel? L'économie du journalisme prend-elle le dessus sur l'économie de l'information? Le passage de l'économie de l'information à l'économie des médias, est-il totalement consommé? Comment préserver en toute circonstance son indépendance et son objectivité? Faut-il parfois succomber à l'autocensure pour préserver l'ordre établi? Doit-on entamer une éducation aux médias? Peut-on parfois privilégier le scoop quitte à négliger la vérification des informations?

Dans un régime politique démocratique, le pouvoir des médias, appelé à tort ou à raison quatrième pouvoir, est tantôt redouté, tantôt courtisé par les pouvoirs exécutif et législatif. Fruit de la révolution de décembre 2010-janvier 2011, l'exercice de la liberté de la presse ou de la liberté d'expression des journalistes et des citoyens s'érige désormais en tant que droit constitutionnel, mais cédant parfois à la facilité ou à un laxisme manifeste ou encore à des pressions partisans ou corporatistes. Certains organes de presse et des journalistes subissent parfois impuissants des entraves qui réduisent inmanquablement leur liberté d'agir et leur manière de présenter leur travail. Or, dans une société démocratique, la liberté d'information ne peut interférer avec un certain nombre de contraintes et de limitations au nom de la garantie d'autres droits.

Les médias, toutes branches confondues, doivent essayer, autant que faire se peut, de préserver leur indépendance. Dans ce contexte bouillonnant d'instabilité et aux enjeux cruciaux, il devient certainement de plus en plus difficile de ramper entre les récifs et courants populistes, contre-révolutionnaires ou intolérants, surtout compte tenu de l'inachèvement du cadre juridique et législatif réglementant l'exercice de l'activité journalistique qui ne rend pas la tâche aisée aux chevaliers de la plume, du micro, du clavier, de la caméra et de l'appareil photo.

Mais c'est au journaliste de savoir trouver, en définitive, le compromis entre les contraintes et le tolérable avec pour unique préoccupation de chercher, autant que possible, à développer l'esprit critique et à consolider la pertinence et l'utilité de l'information qu'il diffuse pour en faciliter l'accès et constituer ainsi un véritable contre-pouvoir. Pour un «journalisme sans contraintes et sans complaisance», slogan de la 27e Journée mondiale de la liberté de la presse, célébrée le 3 mai 2020. ■

La **STAR** et ses équipes  
demeurent mobilisées  
pour répondre  
à vos questions



ALLO**STAR** 70 255 255  
allostar@star.com.tn

**#StayHome**

**#StayHappy**



## Paysage politique

# Abir Moussi et l'opposition

Par Hatem Bourial

*L'Assemblée des représentants du peuple constitue l'instance par excellence du débat national. Elue par le peuple, mettant face à face majorité et opposition, l'ARP incarne le pouvoir législatif et une part essentielle de la légitimité populaire.*

*Pourtant, la répartition des blocs parlementaires et une atmosphère où dominent les coalitions non déclarées compliquent le travail parlementaire.*

*Timorée, alignée et parfois connivente, l'opposition ne fait pas entendre sa voix aussi haut que l'auraient souhaité beaucoup de Tunisiens. Car, une nouvelle fois, les électeurs se sentent floués par les jeux politiques alors que seule Abir Moussi fait entendre une différence de fond.*

*Le Parti destourien libre serait-il devenu l'unique force d'opposition?*

*Moussi serait-elle en passe d'incarner un leadership symbolique au sein d'une minorité silencieuse? La présidente du PDL représente-t-elle une voix isolée confinée dans l'outrance ou bien dit-elle tout haut ce qui est tu par le reste de l'opposition?*

**E**n tout état de cause, Moussi anime, selon de nombreux observateurs, la seule opposition résolue à l'Islam politique. Marquant des points à chaque initiative, Moussi semble être la dernière à tenir tête au rouleau compresseur d'Ennahdha.

A quoi sert l'opposition? Provocatrice, cette question nous renvoie vers deux réalités distinctes? En premier lieu, depuis que le gouvernement s'appuie sur le mécanisme du décret-loi pour la gestion des affaires, le rôle de l'opposition parlementaire a clairement subi un contrecoup prévisible. Ensuite, le Parlement n'est pas le cadre exclusif de l'opposition. On perçoit parfois un dysfonctionnement institutionnel qui révèle des tiraillements entre les trois présidences. Jalouses de leurs prérogatives, elles s'opposent les unes

aux autres et favorisent des empiétements à la fois feutrés et bruyants.

Cette cacophonie relative et le silence dans lequel sont confinés les parlementaires ont créé une atmosphère pesante et rendent invisible le rôle de l'opposition. Bien sûr, la période se prête mal aux palabres et aux prises de bec et il semble bien que la hache de guerre soit provisoirement enterrée entre diverses tendances. De plus, un modus vivendi semble avoir été trouvé entre les différentes formations politiques et leurs blocs parlementaires pour diluer leurs désaccords en échange de faveurs tacitement agréées. Dans ce paysage à l'arrêt, seules de rares voix font entendre leur différence. Tonitruante et allant jusqu'au bout de ses intentions, Abir Moussi ne laisse rien passer et s'oppose frontalement à la majorité actuelle.



*Redoutant la mainmise absolue des islamistes, de nombreux Tunisiens ne voient pas d'un mauvais œil la résistance de Abir Moussi*

Pour être plus précis, Moussi distille ses flèches et vise les islamistes d'Ennahdha et, dans certains cas, leurs alliés circonstanciels. Est-ce à dire que la présidente du Parti destourien libre soit devenue le leader de l'opposition? Cela signifie-t-il que le PDL reste le seul qui soit à même d'exprimer tout haut ce que les autres pensent tout bas? Ou alors, comme l'affirment certains, Moussi est-elle installée dans un rôle scabreux qui joue l'opposition systématique comme moyen de se distinguer? Toutes ces questions et la situation actuelle de l'opposition appellent des réponses. Complexes, celles-ci trouvent leurs racines dans l'histoire de ces dernières années, dans l'antagonisme historique entre destouriens et islamistes et la confusion qui règne actuellement sur le sens et le rôle de l'opposition.

### **Les tares démocratiques des années du consensus**

Après les scrutins de 2014, les élus n'ont pas tenu leurs promesses. Au lieu d'appliquer les programmes sur lesquels ils avaient été élus, les stratégies de Nidaa Tounes avaient préféré une coalition avec les islamistes d'Ennahdha. Malgré des tiraillements, l'opinion avait fini par acquiescer, pensant que cette alliance contre nature créerait les conditions d'une assise politique plus large. Ce ne fut toutefois pas le cas. Le consensus devint un facteur d'immobilisme et une redoutable arme politique entre les mains d'Ennahdha.

En effet, ce consensus allait créer les conditions d'un effritement progressif puis d'une implosion de Nidaa Tounes. Au final, le parti de BCE

“  
*Le paysage politique actuel n'est plus simplement conservateur. Il est dominé par l'islamisme qui s'est incrusté partout à la faveur d'oppositions accaparées par les enjeux politiques.*  
”

**Au moment où l'opposition était prise par les altercations et les combats fratricides, les nahdhaouis se sont échinés à gagner du terrain sur tous les fronts**



a été en quelque sorte anéanti et phagocyté par son alliance avec les islamistes, devenus les vainqueurs virtuels de ce qui n'était plus un combat politique mais un jeu de dupes. Le point essentiel est ailleurs: durant cinq ans, les Tunisiens ont été privés du jeu démocratique pour lequel ils avaient voté. Au Parlement, il n'y avait ni majorité ni opposition mais un consensus lourd de malentendus et un sauve-qui-peut généralisé.

Depuis la nouvelle législature, Ennahdha tente désespérément de recréer les conditions du consensus antérieur et s'évertue à brouiller les lignes. L'opposition en est devenue illisible et bien malin qui saurait décrypter le jeu des connivences. Jonglant avec les différentes tendances qui leur sont opposées, les islamistes ressemblent à des illusionnistes qui font passer les vessies pour des lanternes et savent appâter leurs adversaires. Flirtant en permanence avec toutes les tendances de l'opposition, Ennahdha joue de son rôle d'épouvantail et de sa force de frappe pour donner l'impression d'être incontournable. Se voyant en faiseur de rois, le parti islamiste régente à la fois une majorité incompréhensible et une opposition élastique. Ce statut central lui est désormais reconnu par les formations qui lui servent d'appoint. Seul le Parti destourien libre et une poignée de députés récusent ce statut à Ennahdha. C'est pour cela qu'ils ont fini par cristalliser la seule opposition clairement exprimée.

“ **Nulle analyse à propos de cette majorité cachée derrière des écrans de fumée et des pactes tacites. Seule Abir Moussi et quelques voix esseulées viennent perturber le jeu en dénonçant les ententes et les compromissions qui le fondent.** ”

## **Le paysage politique entre gauche, droite et centre**

Les prises de position du Parti destourien libre et surtout leur accueil par l'opinion publique, modifient quelque peu la donne au sein du Parlement. En effet, alors que certains voient en lui une formation uniquement tournée vers la surenchère, le PDL est en train de modifier les équilibres au sein de la représentation nationale. Ce parti se retrouve dans la peau d'une formation de gauche, voire d'une locomotive potentielle pour la gauche tunisienne. En effet, vu à partir des positions du PDL, Ennahdha endosse une image droitiste. Bien sûr, il ne s'agit pas de droite et de gauche traditionnelles mais de la manière dont ces positionnements politiques se traduisent sur notre échiquier en particulier.

Le PDL crée les conditions qui agrègent les partis en fonction de leur rapport à la question de la nation. A l'ARP, il existe des partis à vocation nationale et d'autres qui sont plutôt internationalistes. Face aux nationalistes arabes et aux islamistes, les partis nationalistes défendent une nation tunisienne qui se définit dans la tradition bourguibienne. Ils ne voient pas la Tunisie se fondre dans des ensembles idéologiques qui n'ont jamais fait leurs preuves et pensent la nation tunisienne dans sa singularité. Ce qui rapproche de nombreux partis dans un arc de cercle qui va du PDL à Qalb Tounes et consorts, c'est leur identité nationale. Seulement, ce point com-

mun n'est pas un outil tactique. Malgré leur socle commun, ces partis dont la philosophie est proche, préfèrent pour la plupart graviter dans le giron islamiste. Est-ce confondre pragmatisme et opportunisme? Est-ce préférer agir et peser autant que possible plutôt que de rester figés dans une opposition de principe? Il y a un peu des deux dans les prises de position des partis dits modernistes. Le fait est que leur modernité commune n'est ni leur socle opérationnel ni leur assise inébranlable.

La nuance est de taille: les électeurs pensent voter pour la modernité mais en réalité, ils votent pour des pragmatiques opportunistes qui préfèrent à l'héritage moderniste les allées du pouvoir. Il s'agit d'un malentendu persistant que les positions de Abir Moussi révèlent dans toute sa crudité. Il ne s'agit pas de se revendiquer moderniste et s'affubler des oripeaux de la modernité. Au contraire, il faut s'emparer de cet héritage, se l'approprier et le défendre bec et ongles dehors face au travail de sape des islamistes. Tel est le sens du positionnement politique de Moussi. Telle est aussi la raison qui fait que son propre camp la fait passer pour une illuminée bruyante. Empêtrés dans des concessions à répétition, les leaders modernistes ne peuvent s'accommoder d'une «enragée». Pour cela, ils la confinent aux extrêmes, voire la ridiculisent.

### Les principes comme antidote aux compromissions

Une opposition peut-elle se structurer sans pétition de principes? On prête à un leader centriste tunisien une phrase lourde de significations: «Comme je fais de la politique, mon principe est de ne pas avoir de principes». Terrible affirmation qui, à elle seule, résume les impasses dans lesquelles se sont fourvoyés les politiciens de la Tunisie post-révolutionnaire.

Le paradoxe de Abir Moussi réside bien dans le fait qu'elle soit l'une des rares à défendre des principes. Agissant au nom de son credo, cette politicienne peut, par sa démarche, disqualifier beaucoup d'opposants qui ménagent la chèvre et le chou, raisonnent en termes de carrière et n'accordent aucune importance au politique. La posture de Moussi n'est-elle pas une dénonciation a posteriori de toutes les connivences, du nomadisme des députés qui changent de parti comme de chemise, de l'establishment qui cherche à se rapprocher du puissant du moment? Dans un environnement dominé par un arrivisme certain, Moussi fait de la politique au sens noble. Que l'on soit proche ou pas de ses idées, force est de reconnaître qu'elle les défend avec vigueur et conviction.

Si cette politicienne est récusée par ses pairs, c'est bien parce qu'elle démasque leur propension au compromis qui devient compromission et se ter-



mine dans les poubelles de l'histoire lorsqu'on finit par vendre son âme au diable. Agissant au nom de principes, elle secoue la léthargie générale qui s'est emparée des politiciens après la parenthèse du consensus. Ce point est fondamental car Moussi souligne que la législature actuelle a pris les voies de l'immobilisme consensuel alors qu'aucun bilan effectif et réaliste des échecs de BCE n'a été entrepris. De fait, les positions de Moussi démontrent qu'il ne saurait y avoir d'opposition sans principe moteur et identité politique assumée. Pour elle, le centre est une illusion mise à profit pour lancer des carrières éphémères. Elle jette ainsi un pavé dans la mare qui éclabousse plusieurs formations de l'opposition actuelle. Faute de résolution, on ne fait plus de la politique. Cette vérité met à nu les mécanismes qui font qu'aujourd'hui, seul l'islamisme domine alors que les autres identités se délitent dans les agiotages. Par ricochet, seul un retour au politique pourrait générer un sursaut salvateur. Sinon, l'opposition restera formelle et inaudible.

### Un monolithe islamiste et conservateur

Introuvable opposition! La situation actuelle de l'ARP invite à réfléchir en profondeur. Pourquoi la démocratie tunisienne cherche-t-elle à évacuer la vie démocratique? Pourquoi ce regroupement au

**Dès son arrivée à l'ARP, Abir Moussi s'est mise les islamistes d'Ennahdha à dos. Ces derniers étaient systématiquement dans la ligne de mire de la présidente du PDL**

“ Il est difficile de structurer une opposition crédible et durable au sein d'une ARP régie par les ententes tacites entre Ennahdha et ses satellites, qu'ils soient islamistes, modernistes, conservateurs ou progressistes. ”



**Affaiblie et divisée en de nombreux partis, la gauche traditionnelle a cédé la place au parti de Abir Moussi qui tend à devenir l'ultime bastion moderniste**

“ Depuis la nouvelle législature, Ennahdha tente désespérément de recréer les conditions du consensus antérieur et s'évertue à brouiller les lignes. L'opposition en est devenue illisible et bien malin qui saurait décrypter le jeu des connivences. ”

centre de l'échiquier politique qui dilue tout dessein et annihile tout choix politique. Le seul gain politique de ces dernières années est allé dans l'escarcelle d'Ennahdha.

Il s'agit d'un gain par défaut. En effet, dix ans durant, les islamistes sont parvenus à phagocytter leurs opposants pour ensuite les mettre en déroute. Ce faisant, ils ont pu à leur avantage, empêcher toute structuration durable du paysage politique. En outre, les islamistes ont gagné du temps, beaucoup de temps. Alors que leurs opposants étaient aux prises dans des combats fratricides, les nahdhaouis ont gagné du terrain sur tous les fronts. A savoir tribut financier soustrait à l'Etat, nominations par milliers dans l'Administration, prise de contrôle de plusieurs villes par le biais de municipalités acquises à leur cause, maillage systématique de territoires par le biais d'une nouvelle superstructure issue de l'Islam politique.

Le paysage politique actuel n'est plus simplement conservateur. Il est dominé par l'islamisme qui s'est incrusté partout à la faveur d'oppositions acaparées par les enjeux politiques. Alors que les fidèles de BCE en étaient à la énième fracture de leur matrice originelle, Ennahdha agissait méthodiquement sur le terrain. Alors que les enchères montaient pour savoir qui de Marzouk, Chahed, Karoui ou tel autre, serait le mieux placé dans les sondages, les islamistes se déployaient dans tous les espaces, y compris la société civile où les associations qui leur sont fidèles se comptent par milliers. Un regard sur la dynamique actuelle de l'ARP permet de constater la présence d'un véritable monolithe composé d'Ennahdha, des tendances salafistes et des mouvements nationalistes arabes. Seul ce bloc fait de la politique au sens

noble du terme. C'est ce bloc qui se présente en ordre dispersé qui constitue la majorité véritable. Prenant en tenaille les partis modernistes qui lui servent d'adjuvants, ce bloc garde un pied dans l'opposition et pratique un trompe-l'oeil cousu de fil blanc.

Nulle analyse à propos de cette majorité cachée derrière des écrans de fumée et des pactes tacites. Seule Abir Moussi et quelques voix esseulées viennent perturber le jeu en dénonçant les ententes et les compromissions qui le fondent. Quant aux analystes, ils préfèrent aussi regarder ailleurs. Englués dans l'anecdotique et le spectaculaire, ils ne voient plus les tendances de fond et contribuent à les occulter. A force de gérer la vie politique comme un spectacle, on finit en effet par perdre de vue l'essentiel.

## L'opposition et le syndrome de l'union nationale

Qui s'oppose à qui aujourd'hui? Pour répondre à cette question, il faut élargir la perspective. Première constatation: le système en place n'admet pas qu'on le remette en question. En d'autres termes, malgré les dysfonctionnements, la Constitution de 2014 reste intouchable pour ceux qui l'ont conçue. L'édifice institutionnel ne saurait souffrir de replâtrages et il incombe aux Tunisiens de se satisfaire de ce qu'ils ont. Pourtant, l'enchevêtrement des compétences est tel que l'opacité n'est jamais loin.

Lors d'épisodes récents, nous avons vu que des députés ont dû faire appel à des moyens extraparlimentaires pour pouvoir contrarier une séance plénière à propos d'accords avec le Qatar et la Turquie. Nous avons également constaté qu'une rencontre au sommet sur la Libye s'est tenue sous la présidence de Kaïs Saïed sans qu'y soit associé le président de l'ARP. Ces faits qui sont loin d'être anodins laissent entendre que le Parlement est une simple façade, une sorte d'alibi démocratique qui nous renvoie aux décennies Ben Ali. Nominale, la transition peut se prévaloir de réussites politiques puisque l'ARP existe et permet à plusieurs tendances de cohabiter sous son toit. Malgré des couacs, le jeu des institutions fonctionne même si ces dernières tournent à vide. L'inconsistance des élus est pour beaucoup dans cette situation figée. Hormis le président de la République, fort de sa légitimité électorale, les députés restent pour beaucoup d'illustres inconnus dont on ne connaît pas vraiment la couleur politique. Cet anonymat relatif et les retournements de veste qui sont devenus coutume, font que le public comprend mal le système qui lui est proposé. Beaucoup de Tunisiens attendent des initiatives de Kaïs Saïed alors qu'elles ne lui reviennent

pas naturellement. Ils sont d'ailleurs nombreux à ne pas s'y retrouver dans les attributions respectives de chaque président.

Ce flou général empêche d'appréhender la situation dans son ensemble. Dès lors, il suffit d'une seule voix discordante et audible pour qu'une opposition se singularise.

### Une gauche introuvable et des miettes de partis

En l'absence de gauche traditionnelle, le PDL tend à devenir l'ultime bastion moderniste. Rejeton du Rassemblement constitutionnel démocratique, ce parti est pourtant rejeté par de nombreux Tunisiens qui y voient un conglomérat de nostalgiques de l'ancien régime. Mais au-delà de cette référence au parti dissous de Ben Ali, le PDL s'est bel et bien emparé du monopole de l'opposition, au sens médiatique du terme. Qualifiée d'extrémiste par ses détracteurs, Abir Moussi est bel et bien la seule à damer le pion aux islamistes, sur le terrain strictement démocratique. Quel sera l'avenir politique de cette politicienne? Continuera-t-elle à marquer des points en ralliant à sa cause de nouveaux soutiens? Car, quoi qu'on dise, les élus du Parlement resteront aussi ceux issus de l'abstention de centaines de milliers de jeunes. En ce sens, la débandade historique de la gauche et la démobilisation de certains électeurs spécifiques ont aussi modelé la représentation nationale actuelle. A contrario, la mobilisation et la discipline des islamistes toutes tendances confondues constitue le terreau initial de notre Parlement.

Dispersée au sein de l'ARP et dans plusieurs micro-partis qui n'ont pas d'élus, l'opposition tend

“ *Un regard sur la dynamique actuelle de l'ARP permet de constater la présence d'un véritable monolithe composé d'Ennahdha, des tendances salafistes et des mouvements nationalistes arabes.* ”

*Face à un paysage parlementaire à l'arrêt où rares sont les voix qui font entendre leur différence, l'opposition semble invisible et impuissante*

à se dissoudre dans des politiques consensuelles et, au fond, n'a plus voix au chapitre. Peut-on attendre mieux? Il est difficile de le dire car la quadrature du cercle est aussi commandée par le fait qu'aucun programme véritablement opérationnel n'a été proposé par les partis vainqueurs des élections. Dans ces conditions, sur quelles bases et à quoi s'opposer? Un brouillard épais domine le Parlement et hypothèque la vie démocratique. Au point où l'opposition semble invisible et impuissante. Au point où l'opinion à la fois lassée et redoutant l'avenir, se laisse bercer par les populismes et se démarque d'une démocratie introuvable. Au point où, redoutant la mainmise absolue des islamistes, de nombreux Tunisiens ne voient pas d'un mauvais œil la résistance de Abir Moussi.

### Le rôle de l'UGTT et du président de la République

Pragmatiques, ces Tunisiens constatent aussi qu'en l'absence d'opposition parlementaire, c'est encore une fois, l'UGTT qui garde toute sa vigilance par rapport au gouvernement, modérant certaines décisions et s'opposant à d'autres. Enfin, caisse de résonance des sans-voix, les médias continuent à pleinement jouer leur rôle et ne laissent rien passer qui puisse mettre en échec la nature démocratique de la transition politique. Alors que les islamistes font le dos rond, le mécontentement s'amplifie. Toutefois, l'expression de cette colère reste confinée hors de l'hémicycle du Bardo, là où les élus du peuple sont passés experts dans la temporisation. Abir Moussi surfe sur ce mécontentement tout en n'ayant pas prise sur la jeunesse. Pour leur part, les jeunes attendent de Kaïs Saïed de tout changer par la vertu d'une baguette magique dont il ne dispose pas. Dans cette atmosphère pesante, des voix, ici et là, évoquent les difficultés actuelles des islamistes et la situation globale du pays pour prévenir de nombreux risques.

Bien rodée, la rhétorique des gouvernants s'oriente -comme de coutume- vers le discours rassurant qui prône l'union sacrée devant les périls et le nécessaire front national face aux menaces. Discours certes rassurants mais qui contribuent eux aussi à la mise entre parenthèses de toute opposition, fut-elle constructive. Dix ans de vie démocratique l'auront en tous cas amplement démontré: il est difficile de structurer une opposition crédible et durable au sein d'une ARP régie par les ententes tacites entre Ennahdha et ses satellites, qu'ils soient islamistes, modernistes, conservateurs ou progressistes. ■



## Accords avec la Turquie et le Qatar

# Des zones d'ombre à éclairer

Par Mohamed Fakhri Khliissa

*La scène politique a été le théâtre d'une grande polémique au sujet de deux projets de loi spécifiques. Portant sur deux conventions signées avec la Turquie et le Qatar, les deux textes ont été défendus bec et ongles par Ennahdha, première force législative et qui assure la présidence de l'ARP (Assemblée des représentants du peuple), pour ne pas dire plus. Sur le papier, par ces deux projets de loi, le parti islamiste ne souhaitait qu'offrir à la Tunisie une opportunité de renforcer ses partenariats avec le Qatar et la Turquie. Mais qu'en est-il de la réalité? En effet, plusieurs interrogations légitimes se posent quant à ces projets de loi et de nombreuses zones d'ombre n'ont pas encore été éclairées. Décryptage.*

L'examen en plénière des projets sur les conventions avec le Qatar et la Turquie devait avoir lieu mercredi 29 avril 2020. Mais finalement, suite à une correspondance envoyée par le gouvernement à l'ARP, la séance a été reportée. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts avant que la Kasbah ne se décide, enfin, à demander, officiellement, à l'ARP de reporter l'examen en plénière.

De fait, plusieurs forces politiques se sont mobilisées pour dénoncer le contenu des textes et leur manque de clarté, affirmant qu'ils portaient indiscutablement atteinte à la souveraineté nationale au profit de la Turquie et du Qatar, deux partenaires chers aux yeux de Rached Ghannouchi, président de l'ARP.

Le PDL (Parti destourien libre) était l'une des principales forces politiques à avoir exprimé son refus catégorique au passage du texte en plénière, non seulement pour son contenu, mais aussi et surtout, pour la manière avec laquelle le bureau de l'ARP comptait le faire passer. Les experts et les observateurs étaient aussi sceptiques, à l'instar de Moez Joudi, expert économique, vice-président de l'Institut tunisien des administrateurs (ITA) et président de l'Association tunisienne de gouvernance (ATG), qui a livré sa lecture des conventions. Mohsen Hassen, également expert et ancien ministre du Commerce, s'était pour sa part montré plutôt favorable aux deux textes. Il affirme que la Tunisie doit être pragmatique et élargir ses partenariats économiques.

### Un contenu qui prête à équivoque

Pour plusieurs observateurs, le bureau de l'ARP, dirigé par Ennahdha, n'a fait qu'enchaîner les abus de pouvoir pour que les deux textes de loi puissent passer. Ils consi-

dèrent, d'un autre côté, que l'adoption de ces conventions ne peut que porter atteinte à l'intérêt suprême de la Tunisie, abstraction faite du fait que la Turquie et le Qatar soient concernés par cette affaire. Il s'agit surtout du contenu et de la portée de ces textes.

*L'accord avec le Qatar est ce que nous appelons "une convention-siège".* Il s'agit de créer un bureau de fonds d'investissements qatari en Tunisie. Jusqu'ici, rien d'extraordinaire. Toutefois, si l'on examine certains points, nous nous rendons compte des ambiguïtés contenues dans les textes. Tout d'abord, ils octroient au fonds d'investissements le droit d'acquérir des biens immobiliers en Tunisie, sachant que la loi tunisienne interdit à tout étranger d'acquérir ce type de biens. Pis encore: le fonds qatari aura la possibilité de devenir propriétaire de terres agricoles tunisiennes. C'est aussi valable pour l'accord avec la Turquie. Autrement dit, les investisseurs turcs et qataris se verront octroyer les mêmes droits que ceux qui sont accordés aux investisseurs tunisiens, avec tout ce que cela implique sur le plan géopolitique.

Même si la loi tunisienne interdit l'acquisition de tels biens par des étrangers, la convention, étant d'un niveau supérieur selon la hiérarchie des lois, risque d'outrepasser cette interdiction.

Ce qui prête, aussi, à équivoque, est le fait que les investisseurs qataris et turcs pourront transférer leurs bénéfices vers l'étranger, et ce, quelle que soit la destination, et sans même avoir l'obligation de réinvestir ces bénéfices en Tunisie. Par ailleurs, sur le plan juridique, les autorités tunisiennes n'auront aucun droit de regard sur les actions entreprises par les investisseurs turcs et le fonds qatari, ce qui constitue un autre sérieux bémol dans la note.



### Les infractions du règlement intérieur de l'ARP par... le Bureau de l'ARP

La présidente du PDL et de son groupe parlementaire à l'ARP, Abir Moussi, a été beaucoup moins tendre et beaucoup plus directe pour évoquer les différents points de discordance des deux projets de loi. C'était lors d'une conférence de presse à travers laquelle la députée "souhaitait éclairer l'opinion publique".

Pour ce faire, elle n'y est pas allée par quatre chemins. "Fidèle à la coutume, Ennahdha envisage de faire passer des lois ordinaires pour que d'autres textes, dont elle a réellement besoin, puissent être adoptés en douce", a-t-elle commencé par dire. Elle est, tout d'abord, revenue sur les dépassements observés dans le fonctionnement de l'ARP. Pour la présidente du PDL, les débats durant les séances plénières ne sont pas consacrés aux questions vitales du pays. "On parle souvent de la crise sanitaire, des aides sociales, du confinement, mais on oublie de débattre, comme il se doit, sur les projets de loi. La présidence de l'ARP et le Bureau de l'institution, formés par la coalition parlementaire, agissent à leurs guises", a-t-elle déclaré.

Les deux textes, rappelle-t-elle, portent sur des ac-

“ **Etre pragmatique n'est pas synonyme d'aveuglement. Il convient de rappeler l'ambiguïté qui a caractérisé les méthodes empruntées par Ennahdha pour faire passer les projets de loi, enchaînant les violations du règlement intérieur de l'ARP, et sachant que le parti n'est pas à son premier coup d'essai.** ”

cords déjà existants, notamment en ce qui concerne la convention avec la Turquie qui date de 2017. Quant au fonds qatari, un mémorandum d'accord a été signé en 2016 à l'occasion de la Conférence sur l'investissement Tunisie 2020. "Est-il si urgent d'adopter ces lois dans notre contexte actuel sans même tenir compte de certaines dispositions du règlement intérieur de l'ARP?", s'est interrogée Abir Moussi.

Elle souligne, tout d'abord, que les députés ont été informés de la séance plénière en question quelques jours seulement avant sa tenue, alors que l'information aurait dû passer, au moins, une semaine plus tôt. D'un autre côté, l'article 92 du règlement intérieur de l'ARP stipule que le Bureau du Parlement doit adresser une demande argumentée à la commission parlementaire des finances pour examiner lesdits projets de loi, afin de justifier leur caractère urgent. Or, selon la députée du PDL, aucun argument valable n'a été évoqué par le Bureau de l'ARP. "Le législateur ne respecte pas la loi. Autrement dit, il ne fait que promouvoir "l'État de non-droit", a-t-elle souligné.

### Encore des ambiguïtés et un timing qui pose problème

En ce qui concerne la convention avec la Turquie, la présidente du groupe parlementaire du PDL affirme qu'il ne s'agit que de remplacer l'accord de 1991. L'actuel, en fait, a été signé en décembre 2013 lorsque la Troïka, dirigée par Ennahdha, était au pouvoir. "Le processus a été mis à l'arrêt à l'époque lorsque la crise politique avait éclaté. Il a fallu attendre 2017 pour qu'Ennahdha se penche, à nouveau, sur l'accord pour le présenter en 2020. Or, cette année, les Tunisiens font face à une crise sanitaire. Autrement dit, la direction des Frères veut appliquer son agenda politique. Si la convention avec la Turquie était adoptée, les Turcs pourraient s'installer en Tunisie sous la couverture d'investisseurs. Or, nous connaissons les risques, compte tenu des visées de la Turquie sur la région et sur la Libye. Malgré tous ces risques, le président de l'ARP passe ses coups de fil avec le président de la Turquie, alors que la politique étrangère ne relève pas de son champ d'action", a dénoncé Abir Moussi.

Dans ce même contexte, elle assure que l'investisseur tunisien ne profitera d'aucune valeur ajoutée. C'est, selon elle, un accord conçu pour la Turquie, lui octroyant une multitude d'avantages fiscaux. Cela présente, de surcroît, une menace sécuritaire selon Abir Moussi qui souligne que des agents et milices turcs pourraient passer en Libye à travers la Tunisie, et c'est sans compter les infiltrés venant des organisations terroristes.

Autre élément signalé par la députée, et non des moindres: la copie de la convention avec la Turquie, qui a été fournie aux députés, est en arabe, alors que l'original est en anglais. "Comment vérifier la fiabilité de la traduction et qui a traduit le texte? Celui-ci comporte, en effet, de nombreuses imprécisions. A l'époque, le ministre du développement par intérim a appelé à adopter le texte dans sa version arabe. Si un problème d'interprétation était constaté, il a suggéré de revenir à la version anglaise. Or, les députés n'ont pas accès à cette dernière, ce qui est très suspect", a fait savoir Moussi.



**Moez Joudi :** *“Il s’agit, certes, d’une convention-siège. Cependant, ce n’est pas une raison valable pour octroyer au Qatar autant de privilèges”.*

## Le plein pouvoir pour le Qatar

L’accord avec le Qatar comporte, quant à lui, des dépassements comparables selon les affirmations de la présidente du PDL. Comme cela a été souligné par les observateurs, la convention avec le Qatar prévoit la création d’un bureau de fonds qatari en Tunisie. Et là encore, c’est l’un des points qui prêtent à équivoque. Le fonds en question ne détient aucun autre bureau à l’étranger. *“Le rapport de la commission des finances sur la convention est lacunaire. La Tunisie, aux yeux du Qatar, est une bouffée d’oxygène puisque ce dernier ne peut pas accéder à l’Europe et à d’autres régions du monde”*, a-t-elle noté.

Sur le papier, le fonds devrait apporter un appui technique à la Tunisie, notamment pour les projets qu’il finance. Ce qui cloche, poursuit la députée, est le fait que c’est le Qatar qui doit choisir les projets dans lesquels il veut investir. La convention lui procure aussi le droit de suivre l’exécution, la direction et la supervision du projet, et nombreux sont les secteurs concernés : éducation, recherche scientifique, énergies, industrie, logement, tourisme, etc.

Autrement dit, pour Abir Moussi, le Qatar choisira les secteurs qui lui garantiront ses intérêts. Pis encore: le fonds en question, selon la convention, est autorisé à employer des collaborateurs de nationalité étrangère et le gouvernement n’a aucun contrôle sur ces procédures. *“Le fonds est aussi habilité à conclure des accords car il est doté d’une personnalité morale. Il peut détenir de l’argent en liquide, des biens immobiliers et il a le droit de créer d’autres fonds d’investissements. Il peut, également, ouvrir des comptes en devises ou en dinar convertible, obtenir des crédits en dollar américain et transférer des fonds vers n’importe quel pays, en n’importe quelle devise et sans respecter les réglementations tunisiennes”*, a-t-elle encore mis en garde.

“ **Plusieurs forces politiques se sont mobilisées pour dénoncer le contenu des textes et leur manque de clarté, affirmant qu’ils portaient indiscutablement atteinte à la souveraineté nationale au profit de la Turquie et du Qatar.** ”

Et que peut faire l’État tunisien face à tout cela? *«Rien»*, selon Abir Moussi. En effet, les autorités tunisiennes, conformément à la convention, doivent s’engager à ne pas prendre la moindre décision susceptible d’entraver les projets du fonds, que ce soit directement ou indirectement. En d’autres termes, le Qatar fera comme bon lui semblera.

## Des partenariats oui, mais transparents et respectant la souveraineté nationale

Il est clair que de nombreuses zones d’ombre doivent être éclairées. Nul besoin d’être un opposant à Ennahdha pour s’interroger sur le bien-fondé de ces conventions. Qu’en pense, justement, la communauté d’experts? Moez Joudi, président de l’ATG et de l’ITA, a justement mis en exergue plusieurs points discutables dans les textes de loi. *“Il n’y a aucun mal à conclure un accord lorsque celui-ci porte sur l’investissement, et ce, quel que soit le partenaire. Bien au contraire, l’ouverture sur le reste du monde doit être encouragée, au même titre que les IDE (investissements directs étrangers). Toutefois, il faut tenir compte de la souveraineté nationale”*, a-t-il déclaré.

Un quelconque manque de transparence risque d’impacter l’image de la Tunisie aux yeux des investisseurs et des instances internationales. C’est d’ailleurs à cause de ce flou que la Tunisie avait été classée comme étant un paradis fiscal par l’Union européenne (UE) et, aussi, sur la liste noire du GAFI (Groupe d’action financière). Notre pays a, certes, été retiré de ces listes, mais il en a beaucoup souffert.

## La liberté douteuse du fonds d’investissement

Pour l’expert économique, un examen de la convention avec le Qatar, dans l’absolu, permet de déceler plusieurs zones d’ombre. *“Il s’agit, certes, d’une convention-siège. Cependant, ce n’est pas une raison valable pour octroyer au Qatar autant de privilèges et pour réduire les autorités tunisiennes à la passivité. Rappelons que des conventions-sièges ont déjà été signées par la Tunisie, mais avec d’autres organismes internationaux reconnus pour leur transparence, à l’instar de la GIZ et de la Banque africaine de développement (BAD). Or, dans le cas du Qatar, il s’agit d’un fonds d’investissement à but lucratif”*, a expliqué Moez Joudi.

Il s’agit, en fait, d’un scénario comparable à celui qui a été observé lors de la signature de Sama Dubai. *“Si la Révolution a eu lieu, c’était, entre autres, pour que ce genre de pratiques ne se répète plus”*, a-t-il précisé.

Le fonds qatari, selon Moez Joudi, n’est, en fait, pas le fonds souverain du pays, encore moins un fonds de charité. Le texte de la convention présente de nombreuses problématiques selon l’expert. Tout d’abord, le fonds, s’il devait s’installer en Tunisie, serait totalement exonéré de toutes les taxes. Ensuite, il serait apte à choisir ses propres employés et collaborateurs, sans rendre des comptes aux autorités tunisiennes. *“Le fonds a le droit de travailler avec les partenaires de son choix sans un droit de regard de la part des autorités tunisiennes. Plus encore: il lui sera possible de transférer ses bénéfices. Cette pratique est, toutefois, compréhensible. Cependant, la procédure, selon la convention, doit se*



**Mohsen Hassen :** *“Il faut tout faire pour attirer ce fonds (qatari) en Tunisie, du moment qu’il investit. Il est temps de penser avec pragmatisme”.*

dérouler sans le moindre suivi et contrôle des autorités tunisiennes. Or, dans les règles de l’art, c’est la BCT (Banque centrale de Tunisie) qui doit superviser ces opérations afin de pouvoir en garantir la traçabilité”, a expliqué l’expert.

D’un autre côté, il s’est interrogé sur le principe de la réciprocité qui n’est pas tout à fait respecté selon lui. Pas si sûr, en effet, que les autorités qataries octroient les mêmes privilèges à un investisseur tunisien au Qatar.

### **Soutenir la convention turque et dénoncer l’ALECA: un paradoxe**

Au sujet de la convention avec la Turquie, Moez Joudi considère que la Tunisie est confrontée à la même problématique: la Turquie exporte vers la Tunisie, mais sans en importer. En témoigne, en effet, le lourd déficit commercial avec le pays: 595,2 millions de dinars jusqu’en mars 2020 et près de 2,5 milliards de dinars sur toute l’année 2019. Pas seulement: cette convention permettra à la Turquie d’investir dans l’agriculture. Dans ce cas, s’interroge Moez Joudi, pour quelle raison a-t-on condamné l’ALECA avec l’UE (Accord de libre-échange complet et approfondi)? *“Les personnes qui ont fait la promotion de la convention turque sont les mêmes qui ont dénoncé l’ALECA. Au moins, l’UE accompagne la Tunisie dans la transparence”*, a-t-il noté. Dans ce même ordre d’idées, l’expert a appelé à débattre de ces accords et à éviter les passages en force. *“L’accord avec la Turquie a été ressorti en 2017. Aujourd’hui, on vit une crise sanitaire et certains veulent faire passer les conventions en question de force. Il est donc légitime de s’interroger sur les raisons de ces agissements et sur les intentions. Ce genre de conventions, en fait, est juteux car on y exerce du lobbying et on verse aux consultants et aux lobbyistes, des sommes astronomiques”*, a encore souligné Moez Joudi.

### **Les conventions, une opportunité pour la Tunisie, selon d’autres**

Si les projets de loi ont été largement contestés pour les nombreux points de discordance qu’ils comportent, certains acteurs de la scène nationale -outre Ennahdha, bien entendu- y voient plutôt une opportunité pour la Tunisie. C’est le cas de Mohsen Hassen, ancien mi-

nistre du Commerce. L’ancien ministre appelle d’ailleurs à éviter les contre-vérités.

En effet, il considère que la Tunisie a, plus que jamais, besoin de tisser des partenariats économiques, tout en restant dans le cadre de la loi et loin des considérations idéologiques. Pour la convention avec la Turquie, Mohsen Hassen affirme qu’il ne s’agit que d’un complément de l’accord de 1991 en vue de l’adapter à la loi tunisienne sur l’investissement. *“L’accord ne porte pas sur le libre-échange, mais sur l’investissement et la prise de participation au sein des entreprises à hauteur de 10% du capital et plus”*, a-t-il dit.

Contrairement à ce qui a été avancé, la convention ne va pas octroyer aux Turcs la possibilité d’acquérir des terres agricoles. Quant à la possession de terrains, c’est une pratique courante dans les zones industrielles. Après tout, selon l’ancien ministre, un industriel doit acquérir le terrain sur lequel son usine sera construite. Quant à l’acquisition des autres types de biens immobiliers, elle est interdite par la loi tunisienne. L’ancien ministre semble, toutefois, oublier la hiérarchie des lois sur ce point. De fait, s’inscrivant dans le cadre d’une convention- siège, qui se situe au-dessus des lois ordinaires et en-dessous de la Constitution dans la hiérarchie, l’accord avec la Turquie risque d’être appliqué malgré l’interdiction de la loi tunisienne d’acquérir des biens immobiliers par des étrangers.

L’ancien ministre poursuit en affirmant que la Tunisie, aujourd’hui, a besoin de tous les investisseurs. Un éventuel partenariat avec la Turquie sera bénéfique pour la Tunisie, compte tenu du potentiel industriel de la Turquie. Et qu’en est-il du fonds du Qatar ? Là encore, Mohsen Hassen a assuré qu’il ne présentait aucun danger sur la souveraineté nationale. *“Il faut penser aux intérêts de notre pays. Le fonds qatari est l’un des plus grands fonds souverains, gérant des milliards de dollars. Il est déjà actif en Tunisie puisqu’il finance des entreprises. Il faut tout faire pour attirer ce fonds en Tunisie, du moment qu’il investit. Il est temps de penser avec pragmatisme”*, a encore déclaré l’ancien ministre du Commerce.

En tout état de cause, les interrogations des détracteurs des deux projets de loi sont légitimes. Les arguments de ceux qui les soutiennent, pour leur part, ne sont plausibles que sur l’aspect pragmatique. Cependant, être pragmatique n’est pas synonyme d’aveuglement. Il convient de rappeler l’ambiguïté qui a caractérisé les méthodes empruntées par Ennahdha pour faire passer les projets de loi, enchaînant les violations du règlement intérieur de l’ARP, et sachant que le parti n’est pas à son premier coup d’essai. L’autre point qui suscite autant d’interrogations porte sur les versions originales des conventions. Pourquoi ne pas les fournir aux députés et aux journalistes pour les expliquer à l’opinion publique? Si Ennahdha n’avait effectivement rien à cacher, elle ferait sans doute preuve d’un minimum de transparence. Mais ce n’est pas ce qui a été fait. Tant de zones d’ombre qui doivent être éclairées.

Il serait peut être opportun de revoir l’ensemble des conventions et accords établis ces trois dernières années et non encore adoptés par les parlementaires.

Cela permettrait d’éviter toutes sortes de couleuvres. Qui sait ? ■

# Nos terres agricoles au cœur d'un réseau de transactions douteuses



Moncef Kamoun\*

Profitant de l'état de confinement général du pays, le président du Parlement retire un dossier en urgence de la boîte «*Top Secret*» pour le faire passer pour examen devant les députés lors d'une séance publique mercredi 29 avril 2020. Le dossier comporte 2 projets d'accord :

- Le premier projet concerne l'approbation de l'accord d'encouragement et de protection mutuelle des investissements entre la Tunisie et la Turquie.
- Le deuxième projet porte sur l'approbation de l'accord autour du siège de Qatar fund for development en Tunisie, conclu le 12 juin 2019 entre le gouvernement tunisien et le Qatar fund for development.

## Nous avons gagné une belle bataille

Mabrouk Korchid, l'avocat et député de Tahya Tounes, a notamment expliqué que la convention avec la Turquie ôterait toute protection aux terres tunisiennes, qu'elles soient agricoles ou autres et ce, en permettant aux ressortissants et entreprises turcs d'accéder à la propriété, en jouissant des mêmes conditions et droits que les citoyens tunisiens. Dans le même contexte, il a prévenu que si cette loi venait à voir le jour, elle aurait la suprématie sur les lois intérieures tunisiennes et elle enlèverait à la justice tunisienne son pouvoir vis-à-vis des investisseurs turcs. Il s'agit, donc d'une convention «*dangereuse, humiliante et contraire aux principes de la souveraineté tunisienne*», selon ses dires.

Le député a souligné que malgré notre loi sur l'évacuation agricole de 1964 interdisant la possession de nos terres par les étrangers, cet accord avec la partie turque forçait la souveraineté nationale car il permettra aux Turcs de posséder notre seule richesse, à savoir nos terres agricoles.

Il a enfin précisé que si le Parlement l'adopte, ce sera un «*crime d'État*».

Une pétition pour exprimer le rejet de l'accord a été signée par un ensemble de députés pour expliquer sa gravité, surtout qu'il fallait bien lire entre les lignes pour comprendre le crime.

De sa part, le PDL, précisément sa présidente Abir Moussi, a annoncé de son côté avoir déposé une plainte auprès du tribunal administratif pour faire suspendre l'examen des deux projets de loi en question et inviter le président de la République Kais Saïed, à ne pas les ratifier parce qu'ils représentent une atteinte à la souveraineté de la Tunisie.

Devant cette ambiance incertaine, Rached Ghannouchi s'est trouvé dans l'obligation de décider le report de la date d'examen de ces projets de loi par les députés.

## Quand Ennahdha se fâche

Devant cette défaite, Ennahdha s'est fâché et il l'a fait savoir par une déclaration publiée le vendredi 1er mai, dans laquelle il a insisté sur la nécessité d'œuvrer à la consécration de l'unité nationale à tous les niveaux; il a dénoncé les déclarations

politiques ainsi que les pratiques qui nourrissent les conflits et affaiblissent les efforts de l'État dans la réalisation de la stabilité économique et sociale: «*Ennahdha condamne les campagnes "douteuses" ciblant le parlement et son président et qui cherchent, selon la même source, à déstabiliser le processus démocratique et à affaiblir les institutions de l'État dans un contexte sanitaire et économique exceptionnel.*»

## Circulez, il n'y a rien à vendre

Depuis des années, les pays sont de plus en plus préoccupés par l'insécurité alimentaire, recourant massivement aux importations de ces produits afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire de leur population. Aujourd'hui, ces pays procèdent à l'acquisition des terres agricoles à l'étranger

Ce phénomène a pris une tournure d'agression puisqu'il s'agit d'un moyen d'assurer son influence diplomatique, politique et économique. La Chine, la Corée du Sud et le Japon ont orienté les premiers leur politique agricole nationale vers l'étranger.

Aujourd'hui, l'objectif n'est plus de garantir la sécurité alimentaire, mais plutôt d'avoir une zone d'influence en attente, en se procurant des milliers d'hectares de terres en réserve par la conclusion d'accords dont l'ambiguïté reste de mise.

Ces nouveaux accords qualifiés d'agro-colonialisme se traduisent par des transactions opaques et le plus souvent soutenues par la finance offshore ainsi que par la complicité des gouvernements corrompus.

La Turquie a gagné du terrain dans notre pays, depuis 2012, lançant dans toute la discrétion 157 projets et sillonnant tous les coins de notre territoire national et ce, par l'intermédiaire de son agence turque de coopération et développement (Tikal), un fleuron de la coopération internationale turque.

Cette agence turque est considérée comme l'élément essentiel de la politique étrangère de la Turquie et de son assistance humanitaire; elle a trouvé en Tunisie depuis la révolution des politiques qui ont ouvert bien les portes du pays, de Bizerte à Gabès en passant par Monastir, Sidi Bouzid, Médenine, Jendouba, La Manouba et Béja.

Cette agence turque a eu donc tout le loisir de déployer ses efforts de développement pendant les dix années de présence dans notre pays, mais la générosité turque est loin d'être gratuite.

Pour la Tunisie, l'échange avec la Turquie est aujourd'hui extrêmement inégal. Elle nous vend 10 fois plus qu'elle ne nous achète, sans considérer le tourisme (les dizaines de milliers de Tunisiens qui se rendent chaque année en Turquie) qui ramènerait cette inégalité à un rapport de 1 sur 20. Ceci sans parler du marché en 2019 de 50 mille tonnes de pommes de terre turques 'avariées' dont le but était clair. C'était juste pour transférer de la devise et jeter cette marchandise pourrie.

\*Architecte

1<sup>ère</sup> banque certifiée selon la norme internationale de sécurité ISO 27001 pour les services :

# ATBNET & ATBMOBILE



Précurseur en 2005 de la banque en ligne, l'ATB vous offre aujourd'hui les premières applications à sécurité optimale.

Disponible sur :



[www.atb.tn](http://www.atb.tn)



N° Centre de la relation client : 70 026 267



Des professionnels pour vous.

**Tahar Ben Ammar  
(1889-1985)****Parcours du signataire  
de l'indépendance**

Affilié au parti «Destour» du Cheïkh Abdelaziz Thaâlbi, Tahar Ben Ammar était parmi les membres de la première délégation partie à Paris en février 1920. Conservateur et représentant de la bourgeoisie tunisoise, Tahar Ben Ammar est resté fidèle aux idées du «Destour» qui plaidait en faveur d'une meilleure représentativité de l'élément tunisien. En 1921, il se rallie au parti réformiste (fondé par Hassen Guellati) sur fond de désaccord avec l'aile dure du «Destour».

En 1928, il est désigné par élection président de la Chambre d'agriculture. Il a été également élu délégué au Grand Conseil. En dépit d'un rapprochement avec le Néo-Destour et Habib Bourguiba en 1936, sur la propriété terrienne autochtone, la combativité du nouveau parti n'était pas du goût ni de la stratégie de Tahar Ben Ammar. De 1938 à 1950, c'est quasiment une période creuse, En cette dernière année, il redevient Président du Grand Conseil et réclame des réformes administratives pour la Tunisie. La section tunisienne du Grand Conseil, présidée par Ben Ammar, rédige alors un mémoire au nouveau Résident général Louis Périllier, réclamant fermement une Assemblée tunisienne délibérante et non consultative. Le gouvernement Chenik étant désigné, le blocage est total suite à la note du 15 décembre 1951 de Robert Schuman.

Tahar ben Ammar est entré activement après 1952 dans les négociations afin de débloquent le malentendu franco-tunisien et mener la Tunisie vers l'autonomie interne. Et c'est avec le gouvernement de Mendès France, grand ami de Bourguiba, investi le 18 juin 1954 que viennent s'ouvrir les négociations de l'autonomie interne. Dès le 31 juillet 1954, Pierre Mendès France arrive en Tunisie et les pourparlers sont engagés avec l'annonce le 18 août 1954 de la formation du gouvernement Ben Ammar. L'ordre fut donné par le Néo-Destour aux insurgés de déposer leurs armes le 23 novembre 1954. Le 3 juin 1955, Ben Ammar et Mongi Slim signent avec Edgar Faure et Pierre July les accords de l'autonomie interne. Et puis, sans attendre les 3 années convenues, la Tunisie devient indépendante, toujours sous le gouvernement Ben Ammar, qui était le signataire de l'accord d'indépendance.

Mais l'histoire a réservé un sort tout autre à Tahar Ben Ammar. Le 6 mars 1958, sa maison est perquisitionnée, son épouse est accusée, et lui en l'occurrence, d'avoir caché les bijoux de la famille de Chedly Bey. Lors de son arrestation, il refusa les menottes, clamant que ces mêmes mains ont signé l'indépendance de la Tunisie. Incarcéré à la prison civile de Tunis, il a été libéré 4 mois plus tard, soit le 25 juillet, alors que sa femme restera incarcérée et sera juste jugée pour fraude fiscale. Après la collectivisation des terres, Tahar Ben Ammar s'est vu exproprié de son domaine de Kharja. Il ne reviendra à la vie politique qu'en 1969 à l'occasion de la fête de la République et fut décoré des insignes de grand cordon de l'Ordre de l'Indépendance. Il décéda le 8 mai 1985, suite à un accident cardio-vasculaire. Il a été enterré deux jours après, le 10 mai.

Paix à son âme.

S A H A T Y

# ASSURANCE SANTÉ



## VOTRE SANTÉ EST NOTRE PRIORITÉ.

Avec **SAHATY**, le premier contrat d'assurance santé individuelle du marché, **CARTE ASSURANCE** vous rembourse en complément de la CNAM, sur la partie des dépenses restées à votre charge.

Que vous soyez salarié, indépendant, profession libérale ou sans emploi, vous bénéficiez d'une assurance complémentaire santé composée de différentes formules adaptées à vos besoins. Plus de détails sur notre site internet.

[www.carte.tn](http://www.carte.tn)

On vous l'assure.





## Déconfinement économique

# Les limites du possible

Par Aleya Becheikh

“  
**Le coût économique de la crise corona serait considérablement élevé malgré la consistance des efforts déployés par le gouvernement, dont le retour progressif à l'activité.**”

**L**a vie économique vient de reprendre peu à peu. Après un mois et demi de quasi arrêt sous l'effet corona, l'appareil de production regagne son rythme doucement mais prudemment. En effet, le déconfinement ciblé est le mieux à même de briser l'état de psychose générale qui semblait s'emparer du pays depuis quelque temps. Au plan psychologique, la sortie de l'isolement pour autant partiel doit inviter à l'optimisme et redonner de l'espoir aux gens, facteur d'appui au retour en force à l'activité bien que le «renouveau» ne soit pas pour demain.

Au plan social, la reprise du travail a un rôle assurantiel majeur à jouer en termes de distribution de revenu favorable au maintien du pouvoir d'achat et niveau de vie, malgré les retombées négatives attendues de la crise sanitaire en termes de licenciements et de mise en chômage technique de plusieurs milliers de personnes dans divers secteurs. Au plan économique, le déconfinement doit, partiellement pour le moins, mettre fin à la sclérose de l'activité et faire redémarrer les entreprises pour renouer avec l'investissement, l'exportation et la production, évitant ainsi une réelle décente aux enfers, même si le bilan économique d'ensemble va a priori être sombre pour 2020.

Au plan politique, la décision de déconfinement est en mesure d'alléger les pressions sur les pouvoirs publics en termes de prise en charge partielle par l'Etat des pertes économiques et sociales dues au coronavirus. En revanche, l'action publique est davantage contrainte par souci de voir perdre subitement les acquis jusque-là réalisés en matière de lutte contre la pandémie, si pour insouciance le pays revient à la case départ.

Du coup, l'effet théorique du déconfinement serait fort probablement en butte à un retour en arrière en cas de re-confinement, lequel risque ajouterait aux données économiques défavorables à l'œuvre, mais aussi se renforcerait par l'hostilité des incertitudes, si celles-ci perduraient au-delà de 2020.

L'ensemble de ces éléments donne à penser que l'effet économique du déconfinement serait vraisemblablement amoindri sur un horizon court-termiste.

### Le risque du retour en arrière

Si les choses tournent mal et que les autorités publiques se trouvent dans l'obligation de décréter un nouveau confinement, l'appareil productif risque de marcher par à-coups susceptibles de plonger

l'économie nationale dans un cercle vicieux et une dépression inextricable.

L'organisation mondiale de santé a d'ailleurs averti les autorités tunisiennes d'une deuxième vague de contamination après le desserrement des restrictions sur le mouvement des personnes. Au-delà, tant que la mise sur le marché d'un traitement contre le virus ne sera possible qu'à la fin de l'année au meilleur des cas, il y a de quoi s'inquiéter vivement.

### Des données techniques défavorables

La réalité du terrain semble fortement réconforter les analyses de l'évolution de l'état de l'économie sur un futur proche.

Tout d'abord, tant que la crise Corona est d'actualité, la baisse drastique de la quantité de travail s'y rattachant déboucherait sur une décrue notable du niveau de la productivité et du volume de la production. D'une part, le travail par alternance et la désynchronisation sectorielle de l'activité faisant partie intégrante du protocole de précaution sanitaire, et d'autre part la montée fort probable du taux de chômage, seraient en mesure de réduire à la fois le nombre d'actifs occupés et la durée annuelle moyenne effective du travail.

Ensuite, le retour en hausse du taux de chômage serait un facteur de tension sur le pouvoir d'achat d'une frange de ménages, bridant ainsi la dynamique de consommation, de demande et d'investissement.

Puis, le redéploiement des dépenses publiques vers le secteur de la santé serait sans conséquence sur la dynamique des investissements publics productifs inscrits dans la loi de finance initiale, amenuisant par ricochet l'effet multiplicateur du budget sur l'activité économique dans son ensemble.

Enfin, les incertitudes qui tendent à plomber l'économie mondiale risquent de repousser l'éclaircie et attiser en conséquence l'attentisme des investisseurs un peu partout dans le monde, y compris la Tunisie, où les exportations dépendent étroitement des ordres de commande des sociétés mères basées dans le continent européen sévèrement secoué par l'épidémie.

Autant de facteurs techniquement plausibles sont à la base du recul attendu de la production nationale en 2020, mais dans l'attente de la thérapeutique des mesures de relance, dont les effets se font sentir à partir de la fin de cette année.

### La conditionnalité de la reprise post-2020

La possibilité d'un rattrapage aussi rapide de l'économie tunisienne après la crise économique du coronavirus demeure conditionnée par un nombre de facteurs.

**Premièrement**, il est question des possibilités of-



**A l'instar de tous les pays du monde, la Tunisie fera face à une décroissance sur le long terme dont les répercussions économiques seront de taille**

“  
**Tant que la crise Corona est d'actualité, la baisse drastique de la quantité de travail s'y rattachant déboucherait sur une décrue notable du niveau de la productivité et du volume de la production.**  
”

fertes par le plan de relance national en vue, lequel plan doit normalement prévoir des actions draconiennes en termes de projets d'investissement spécifiques et d'appui aux secteurs sinistrés.

**Deuxièmement**, il s'agit de la pertinence des plans de relance engagés par les pays partenaires en mesure de porter les exportations tunisiennes et de répondre à la contrainte extérieure dont souffre l'économie nationale.

**Troisièmement**, il s'agit de la confiance des acteurs socio-économiques dont l'avenir dépendrait dans une large mesure de l'engouement pour la consommation et l'investissement des ménages et entreprises, favorisant par-là la reprise recherchée de l'économie nationale après la récession sans précédent qu'aurait à connaître le pays cette année.

Somme toute, le coût économique de la crise corona serait considérablement élevé malgré la consistance des efforts déployés par le gouvernement, dont le retour progressif à l'activité. Aussi utile, voire nécessaire qu'il doit être, le déconfinement ne saurait suffire à rattraper le retard. Tout en admettant les pots cassés, le plus important est de veiller au non-retour en arrière, mais aussi de réunir les conditions idoines à une reprise rapide de l'économie tunisienne après 2020. ■

## L'heure est au changement

Par Mohamed Ben Naceur



**L**a Tunisie vit une crise de confiance sans précédent et le risque d'un effondrement systémique n'est toujours pas écarté. Il est urgent d'agir car les conséquences seront dramatiques et irréversibles. Malheureusement, le diagnostic établi en Tunisie est toujours erroné; il n'est par conséquent pas étonnant que les solutions n'émergent pas. Faute de feuille de route, le gouvernement, très mal conseillé, s'est une fois de plus aligné sur les recommandations des bailleurs de fonds (FMI, BM, UE, etc.). Il faut souligner que ceci n'est cependant guère la faute des bailleurs mais plutôt de la partie tunisienne à court d'idées.

Par ailleurs, les tensions entre les partis politiques compliquent davantage la mission du gouvernement pour la rendre parfois même impossible. L'ingérence étrangère, pour faire échouer le processus démocratique en Tunisie, est devenue très inquiétante. Les pays qui ont échoué à imposer une nouvelle dictature militaire en Libye, en veulent à la Tunisie et tentent de semer la panique en favorisant l'anarchie, et ce, bien entendu avec la complicité de certains Tunisiens.

Bref, il est plus que jamais important de rester vigilant et dénoncer ces projets destructeurs. Les Tunisiens doivent prendre leur destin en main et décider eux-mêmes pour leur avenir. Ainsi, il ne s'agit pas d'évoquer seulement les conséquences de nos problèmes économiques, endettement, inflation, déficit budgétaire, déficit courant, chô-

mage entre autres questions économiques, mais il y a lieu de se pencher sérieusement sur les raisons profondes de ces différents maux. Il ne suffit pas de tenter d'atténuer les conséquences des dysfonctionnements mais il faut plutôt s'attaquer à leurs causes. En effet, l'origine du mal est que nous vivons aujourd'hui au-dessus de nos moyens et nous sommes par conséquent entrés dans une crise structurelle qui demande des réponses structurelles. A cet égard, il n'y a pas de secret, il y a lieu de déverrouiller les contraintes que nous nous sommes imposées et libérer le potentiel d'une jeunesse en pleine forme pour augmenter notre production car au final, nous ne produisons pas assez et le peu que nous produisons est très coûteux, donc non compétitif en termes de prix.

Notre pays est confronté à l'impératif de changements majeurs et ne peut se permettre de se perdre dans d'infructueux débats. Une transformation radicale de la manière avec laquelle le pays est mené est indispensable et urgente. La Tunisie peut et doit devenir une terre d'avenir où les personnes peuvent créer leurs propres emplois productifs, se prendre en charge et bâtir leur propre destin.

### L'Etat doit récupérer son autorité

Disons les choses crûment, sans prudence de langage: en Tunisie, les corrompus sont de plus en plus riches, tandis que les intègres et honnêtes deviennent de plus en plus marginalisés et peuvent même payer très cher la facture. Cette déchirure

“  
*Notre pays est confronté à l'impératif de changements majeurs et ne peut se permettre de se perdre dans d'infructueux débats. Une transformation radicale de la manière avec laquelle le pays est mené est indispensable et urgente.*  
”



menace la société dans ses fondements: à quoi bon jouer le jeu de l'intégrité lorsqu'il vous désigne d'avance comme perdant ou, pire, comme inutile ? Pire encore, il règne, depuis quelques années, un sentiment d'impunité inquiétant dans le pays. Cette faiblesse de l'Etat est aujourd'hui interprétée comme une impuissance au point où tout est permis.

### **Libérer la machine de production et l'investissement**

Contrairement aux idées reçues, l'économie tunisienne n'est pas une économie libéralisée. C'est un système hybride excessivement réglementé régi par des rentes. Rares sont les entreprises tunisiennes qui peuvent résister dans un système de concurrence. Il faut changer de paradigme et éliminer toute sorte de barrière à l'entrepreneuriat et au développement de l'entreprise. La vraie révolution, c'est aussi celle de lutter contre les vieux acquis, les situations de rente et de monopole car avec seulement 18% d'investissement par rapport au PIB, il ne faut pas espérer aller trop loin.

### **Arrêter de diaboliser les hommes d'affaires**

Dans la Tunisie actuelle, vous n'avez pas le droit d'être riche car si c'est le cas, vous êtes forcément corrompu. Si avant la Révolution, les Tunisiens cachaient leur fortune et ne voulaient pas grandir

“ Il y a lieu de donner confiance aux investisseurs car il y va de notre croissance économique, de nos ressources fiscales et de notre survie. ”

par peur des prédateurs, aujourd'hui les fortunés ont peur d'être traînés par la justice dans le cadre de la populiste campagne de lutte contre la corruption. Résultat du compte, le capital n'a jamais été aussi dénigré qu'aujourd'hui et la plupart des Tunisiens transfèrent leur argent vers d'autres pays, risquant une diminution accrue de l'investissement. Il y a lieu de donner confiance aux investisseurs car il y va de notre croissance économique, de nos ressources fiscales et de notre survie. Le gouvernement se prépare à organiser un grand forum sur les PPP le 18 septembre et pour cela, il est plutôt nécessaire de tenir un discours rassurant car personne n'aura ni l'envie ni le courage d'investir dans un tel contexte.

### **Profiter de la crise du COVID pour restructurer les entreprises publiques**

Le gouvernement doit profiter pleinement de cette période de confinement pendant laquelle les mouvements sociaux sont eux aussi confinés. Le discours de banditisme mené par l'UGTT et qui effraie nombre de Tunisiens, doit être stoppé. Bien que les demandes soient légitimes, chercher à bloquer le pays de cette façon est non seulement inadmissible mais inacceptable car il s'agit d'une configuration perdant-perdant. Et c'est dans ces conditions que les dictateurs se font souvent applaudir. Le cas de l'Egypte est le meilleur exemple. L'UGTT doit bien comprendre que même si le pouvoir d'achat est en baisse, l'Etat n'a pas de trésors cachés à distribuer non plus. Et elle doit également bien comprendre que les augmentations salariales sans contrepartie productive ne conduisent qu'à des augmentations de prix et non à une hausse du pouvoir d'achat.

### **Rénover la gestion budgétaire**

La rénovation de la gestion publique passe par des réformes de structure. Le ministère des Finances doit finir par bouger. L'immobilisme du «cœur» de l'Etat est un mauvais signal donné aux autres administrations.

### **Il faut enfin digitaliser toute l'Administration tunisienne**

La crise du COVID-19 a mis en avant les faiblesses de l'Administration tunisienne en matière de communication et d'utilisation du digital. Il y a lieu de débloquent tous les verrous pour une digitalisation totale et sans limite de notre économie.

Pour conclure, force est de constater que nous sommes au milieu du gué et que nous allons probablement assister à un effondrement de notre économie dans un avenir très proche si rien ne change. Notre réalité est devenue cruelle car nous ne pouvons plus sortir indemne d'un laisser-aller qui dure depuis des années. ■

## Contre le coronavirus Les masques, loin d'être utiles !

**E**n ce temps de discours convenus, souvent infondés scientifiquement, il serait salutaire de tenir des propos iconoclastes sur ce coronavirus qui ne serait qu'un type encore inconnu de grippe saisonnière, et donc pas nécessairement plus mortel que ce qu'on déplore chaque année, n'était sa caractéristique d'être nouveau et dont on ignore tout ou presque.

### La vraie dangerosité du coronavirus

À la vérité, c'est ce qui gêne les autorités de tous les pays du monde dont la propension à tout avoir sous contrôle est évidente et nécessaire, sauf si elle met en péril les droits et les libertés des citoyens. C'est le cas aussi chez nous où le confinement a non seulement porté atteinte aux libertés citoyennes, mais met en danger l'État de droit. N'a-t-on pas, au Parlement, suspendu ce qui devait être l'urgence des urgences, l'achèvement de la mise en place de la Cour constitutionnelle ? Pourquoi donc se soucier des pouvoirs à octroyer

au Chef du gouvernement afin de gérer la crise sanitaire et ne pas se soucier, dans le même temps pour le moins, de la crise autrement plus grave, cette tare politique du régime qu'est l'absence de l'État de droit ? N'est-elle pas autrement plus mortelle que le Covid-19, étant une maladie de tout l'État de droit ? Comme illustration de la situation ubuesque que nous vivons, citons le dernier propos du ministre de la Santé publique, déplorant que l'on ne suive pas les consignes en ce temps de déconfinement supposé orienté, alors qu'il n'est qu'anarchique. Or, c'est bien moins du fait de la population que du montage théorique pondu par des stratèges cogitant dans leur tour d'ivoire en totale déconnexion des réalités populaires.

### Les risques cachés du port du masque

Regrettant particulièrement l'inobservance du port des masques vendus 500 millimes grâce à une subvention de l'État, le ministre assure péremptoirement qu'ils protègent pour quasiment 70% des



Farhat Othman

“ Avec un virus dont on ne sait pas grand-chose, on ne peut exclure sa résistance au lavage; ce qui revient à aggraver le mal par ce même masque censé en protéger. ”



risques de contamination au nouveau coronavirus. C'est pourtant loin d'être scientifiquement avéré quand ce n'est pas le contraire qui se produit, avec les bavettes lavables notamment qui sont un non-sens médical. En effet, avec un virus dont on ne sait pas grand-chose, on ne peut exclure sa résistance au lavage, ce qui revient à aggraver le mal par ce même masque censé en protéger.

De plus, ces masques, surtout chez nous, sont-ils vraiment utiles ? Ne donnent-ils pas l'illusion d'être protégé et amenant, par conséquent, à ne pas faire attention au vrai mode de contamination dont on parle si peu, au demeurant ?

Pourquoi donc ne parler que de distanciation et de masque en oubliant l'essentiel, à savoir que cela a pour but d'éviter que les postillons et les éclats d'humeurs humaines produits par une toux ou un éternuement ne viennent, non pas seulement au contact avec notre peau, mais surtout à entrer en notre organisme par les narines, les yeux et la bouche ? C'est par ces sites seulement que pénètre le virus chez l'humain, au vu des connaissances actuelles. Aussi, un masque mal porté ou mal lavé protège moins qu'il n'aggrave le risque. Ne voit-on pas, d'ailleurs, des gens se toucher nez, bouche et yeux sans s'être au préalable assurés que leurs mains ne portent pas de virus ?

“  
*Si l'on veut que la population se protège du coronavirus, il faut la traiter en adulte, lui tenir le discours de la vérité.*  
”

## Les dessous du Covid-19

Force est de noter ici que ce qui est fait pour lutter contre le mal relève, au mieux, de la panique plutôt que de l'action lucide et pondérée. Et ce n'est pas propre à la Tunisie.

On l'a vérifié par l'agitation mondiale autour de cette pandémie dont on se demande si elle satisfait techniquement aux spécifications de la pandémie après les révélations concernant la volte-face de l'OMS qui, du jour au lendemain, après des démarches auprès d'elle d'une célèbre fondation agissant pour lancer un vaccin, a changé d'avis. D'où la décision des États-Unis de ne plus la subventionner, la soupçonnant d'être noyauté par certains intérêts mercantiles au prétexte de servir la santé.

Redisons-le donc ! Au vu des connaissances actuelles, c'est bien moins la létalité (aptitude à entraîner la mort) du coronavirus que son étrangeté qui est derrière la peur des autorités dans tous les pays du monde : comme c'est un nouveau virus, on se trouve ignorant de tout ce qui le concerne, et le principe de précaution s'impose. Or, par fatuité ou incompetence, on n'ose pas le reconnaître, suscitant le doute et aggravant méfiance populaire et réticence à écouter des responsables soupçonnés d'être irresponsables. Ce faisant, on oublie que le vrai savant n'est que l'ignorant qui ne cesse d'apprendre.

Au reste, les intérêts ne manquent pas autour du Covid-19. On le voit bien avec des bavettes supposées obligatoires de port alors qu'elles sont vendues ; pourquoi donc ne pas les distribuer gratuitement surtout dans notre pays dont la majorité, déjà pauvre, est appauvrie encore par cette pandémie supposée ? D'autres pays le font, comme cette Espagne si proche où la police distribue gratuitement les masques dans les transports publics. Assurément, si l'on avait fait de même, on aurait eu tout le monde masqué.

Bien mieux ! Si l'on veut que la population se protège du coronavirus, il faut la traiter en adulte, lui tenir le discours de la vérité. D'abord, avouer notre ignorance en la matière et qu'elle est à la base de tout ce qu'on improvise pour l'impliquer dans la recherche de la solution pratique la meilleure en adéquation avec nos réalités sociologiques.

Pour commencer, pourquoi nos autorités sanitaires ne nous disent-elles pas si les statistiques qu'elles débitent chaque jour pour entretenir la hantise sont effectivement plus élevées que celles de la grippe habituelle des années précédentes qui n'ont pas occasionné autant d'agitation ? De plus, n'intègre-t-on pas dans le décompte des morts du coronavirus des décès pour d'autres causes, dont la simple grippe habituelle ? Nous posons surtout cette question au ministre de la Santé publique en lui demandant, de surcroît, s'il ne faut pas enfin un peu plus d'éthique à nos politiques, faire moins la politique politique que ce que je qualifie de « poléthique ». ■

# Systeme bancaire Quid des anciennes créances irrécouvrables?



**Amine Ben Gamra\***

“ La situation va empirer aujourd’hui vu que l’activité de la majorité des entreprises est fortement ralentie, voire à l’arrêt à cause du confinement. La crise sanitaire actuelle va faire naître une flambée d’impayés sans précédent dans l’histoire de l’économie tunisienne. ”

Le véritable défi auquel devra faire face notre système bancaire aujourd’hui est celui de la récupération des énormes créances qui sont irrécouvrables et plombent les comptes de nombreuses banques. Ces créances empêchent certaines banques de prêter à de jeunes entrepreneurs qui, le plus souvent, se lancent sans la moindre aide de l’État et d’un système bancaire qui, pour l’essentiel, prête aux riches et pour la consommation mais n’a que faire d’un business plan d’un jeune ambitieux souhaitant démarrer un projet. En d’autres termes, les jeunes entrepreneurs qui veulent créer une entreprise ne trouvent aucune ligne de crédit des banques car certains ne veulent pas rembourser leurs dettes envers le secteur bancaire.

Déjà, avant la crise du Covid-19, les créances douteuses représentaient 20-24 % du PIB, ce qui faisait du système bancaire tunisien l’un des prêts non-performants les plus criblés au monde. La situation va empirer aujourd’hui vu que l’activité de la majorité des entreprises est fortement ralentie, voire à l’arrêt à cause du confinement. La crise sanitaire actuelle va faire naître une flambée d’impayés sans précédent dans l’histoire de l’économie tunisienne. En d’autres termes, la crise sanitaire actuelle, dont il est difficile de prévoir la durée, impactera la capacité

de remboursement de la clientèle avec pour conséquence la dégradation de la qualité des portefeuilles de crédits du secteur bancaire. Dans ce contexte, la mise en place d’une société de gestion des actifs en Tunisie devient une urgence et une préoccupation majeure autant pour les pouvoirs publics que pour les créanciers et en particulier les organismes financiers.

Une telle structure reprendrait les actifs invendables de toutes les entités économiques et permettrait de se donner du temps pour céder les actifs non liquides, avec plus ou moins de casse.

La société de gestion des actifs existe depuis très longtemps à l’étranger: elle est apparue en Europe à la fin du 19e siècle et au début du 20e, avec la création de SECURUM en Suède en 1992, de Consortium De Réalisation (CDR) en France en 1995, de la «Swiss National Bank Stabilization Fund» (SNB Stab Fund) en Suisse en 2008 et de la Société de gestion des actifs procédant de la restructuration bancaire (SAREB) en Espagne en 2012.

Il est grand temps que cette forme de société voie le jour en Tunisie.

*\*Expert comptable  
Commissaire aux comptes  
Membre de l’Ordre des experts comptables  
de Tunisie*

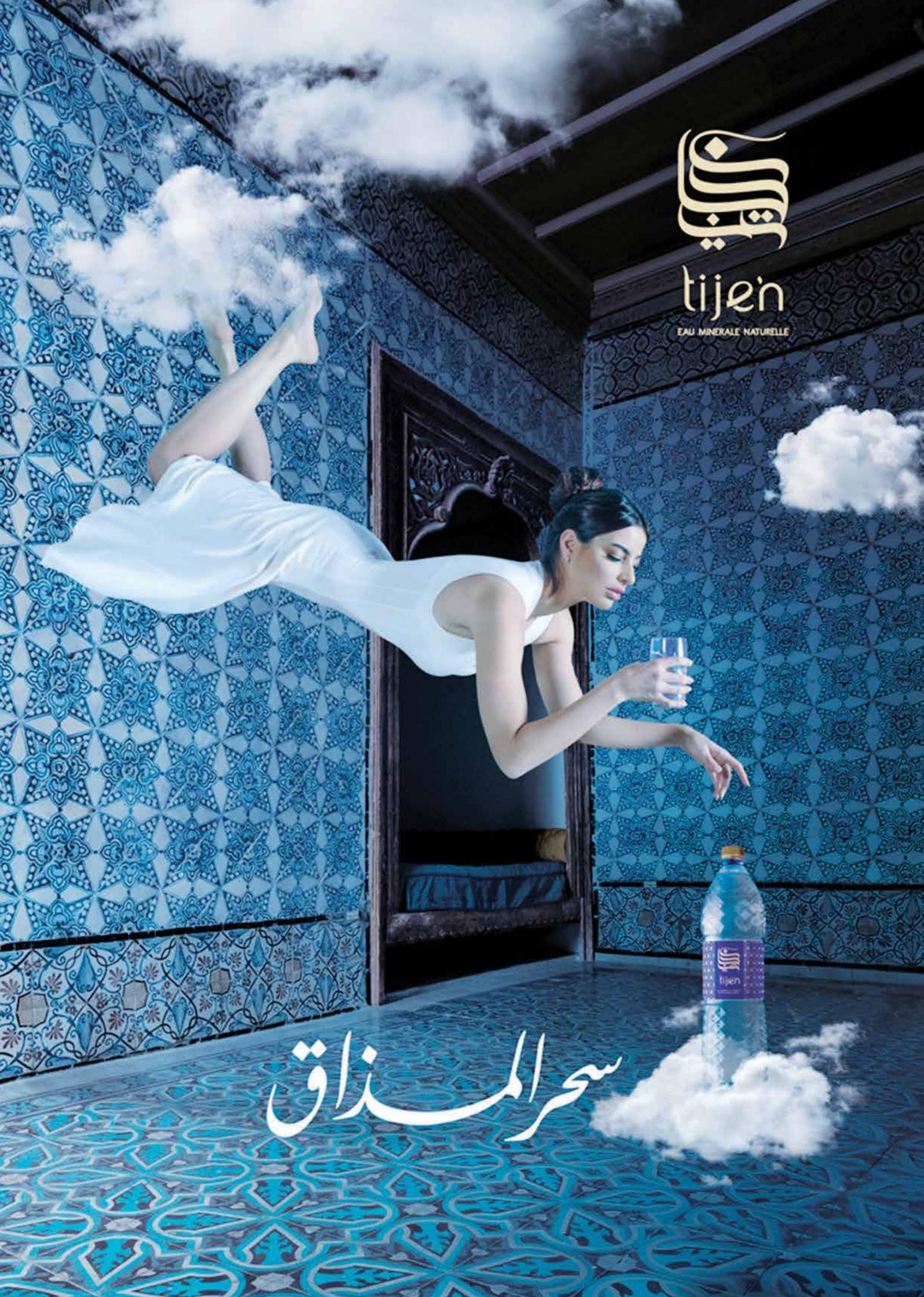


تيجن

tijen

EAU MINÉRALE NATURELLE

سحر المذاق



## Elyes Fakhfakh, ses conseillers et... son «péché mignon»



Les dernières nominations des conseillers auprès du Chef du gouvernement ont soulevé un tollé. Protestations et indignations se sont multipliées dans tous les milieux. Les associations et les organisations de la société civile ont déploré des nominations «sur la base du favoritisme et de la loyauté partisane et non sur la base de la compétence et de l'expérience», c'est-à-dire une décision «contraire aux règles de bonne gouvernance». Une vaste majorité de la population au plus bas de l'échelle s'est associée aux protestataires, elle se voit de facto exclue du système politique, et croit fermement que les «conseillers» nommés pour contenter les partis et les lobbies les plus influents, n'ont jamais tenu compte de ses revendications alors qu'une couche des profiteurs jouit d'une influence démesurée. Une désapprobation totale! Et il reste très peu de temps à Elyes Fakhfakh pour éviter une explosion sociale imminente, parce que les soi-disant «vertus» du silence ont néanmoins leurs limites. Et puis, quelle est l'alternative quand la maison brûle? Continuer de regarder ailleurs? Un chef de gouvernement dans un pays en crise doit être soucieux de regarder les réalités sans s'aveugler, les décrire sans les édulcorer, affronter l'orthodoxie quand il le faut, dire les vérités «interdites», décrypter avec circonspection les messages codés de quelques leaders et chefs de partis politiques très ambitieux. Il s'agit d'offrir à la réflexion «des outils d'auto-défense intellectuelle», pour reprendre l'expression du célèbre linguiste et penseur américain Noam Chomsky, intronisé par une légende planétaire «dissident numéro un d'Amérique». Et cela ne peut jamais se réaliser avec des «conseillers» à l'instar des braillards populistes, des tartuffes islamistes, des «idiots utiles» gauchistes, des ignorants, des «analphabètes bilingues», des bras cassés, des conchieurs et des marchands de balivernes, mais plutôt avec de véritables conseillers qui s'autorisent à questionner les «croyances» délirantes des obscurantistes et les chimères concoctées des populistes pour terrifier et polariser l'opinion publique. N'est pas conseiller qui veut. Un haut responsable au sommet de l'État doit être entouré de conseillers qui savent et peuvent arrêter ces mensonges cachés dans les plis du blanc manteau de la «démocra-

tie», autrement plus toxiques que les «fake news», et aussi le «cynisme insultant» des arrivistes qui consacrent l'aggravation du «précarariat politique» dont souffre notre pays depuis dix ans. Être conseiller est un métier qui s'apprend. Plus un conseiller est expérimenté, meilleur il sera. C'est une vieille règle historique. Sinon, le bleu fera son apprentissage aux frais du contribuable en tombant dans tous les pièges dressés sous ses pas. Surtout, il se laissera griser par les feux du pouvoir, comme je l'ai mentionné dans un article paru dans cette rubrique (le 5 mars 2020). «On ne fait rien de grand sans de grands hommes, et ceux-ci le sont pour l'avoir voulu», disait De Gaulle. Mais il faut être très vigilant! À côté des hauts responsables existent, souvent, ceux qui croient être de hauts conseillers, innombrables, perchés à chaque étage de l'échelle de l'arrivisme et de l'opportunisme. Ne galéjions pas. Mais convenons quand même qu'entrent en jeu, dans la genèse de cette politique de soumission aux caprices des partis politiques, beaucoup de faux calculs et de confusionnisme. Ce n'est pas par cette complaisance dangereuse envers les islamistes et les populistes ainsi que leurs «idiots utiles», qu'un chef de gouvernement assure la stabilité de son gouvernement. Au contraire, il risquerait d'attiser les braises dans le feu qui couve. Youssef Chahed, et avant lui Habib Essid, ont embarqué leurs gouvernements sur l'écume de la vague islamiste et populiste; le jour où elle a reflué, ils se sont retrouvés déçus et isolés. Certes, disait l'homme d'État Français Georges Clémenceau (1841 - 1929) : «Tout le monde peut faire des erreurs et les imputer à autrui: c'est faire de la politique». Mais attention, il ne faut jamais laisser les leviers d'un pays entre les mains de ganaches machiavéliques qui n'ont aucun sens de l'intérêt général du peuple. Sur la descente aux enfers de tous ceux qui ont pris ce risque, tout a été dit ! Devant le déluge de protestations contre la nomination de ces «conseillers», qui ne sont pas habilités à donner des conseils utiles et précieux pour l'intérêt général, il ne reste donc plus au Chef du gouvernement, Elyes Fakhfakh, qu'à consacrer moins de temps à cette politique politicienne qui consiste à «satisfaire les plus influents», son «péché mignon» auquel il ne peut résister! ■



# Amour, gloire et KUV<sub>100</sub>

Découvrez la nouvelle KUV 100 plus équipée que jamais!  
À partir de **34 990 dt**

INFOLINE  
70 130 130



**Mahindra**  
Rise.

**AUTOMOBILES ZOUARI**  
CONCESSIONNAIRE / SAV VÉHICULES DE TOURISME

**TUNIS** - Rte de Sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine  
Tél. : (+216) 70 130 070 - 70 130 060  
Fax : (+216) 71 425 253

**SFAX** - Rte de Gabès, bvd de l'environnement, Km 2,5 - Sfax  
Tél. : (+216) 70 130 020  
Fax : (+216) 74 281 020

**SOUSSE** - Rte de ceinture, 4022 Z.I. Akouda - Sousse  
Tél. : (+216) 70 130 040 - 70 130 050  
Fax : (+216) 73 343 233

**GABES** - Rte de Tunis Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès  
Tél. : (+216) 70 130 090  
Fax : (+216) 75 274 151



# BIAT

Engagés  
avec vous

## Pour votre sécurité, privilégiez nos canaux de banque à distance

— Déplacez-vous en cas de nécessité,  
nos agences sont ouvertes de 8h15 à 13h

Pour la sécurité de nos clients et de nos compatriotes, nous mettons en place des actions d'encouragement et d'incitation à l'utilisation de nos canaux à distance : l'application BIATNET, le Centre de Relations Clients joignable par téléphone au 31 31 18 18 du lundi au vendredi, de 8h à 14h30 et le samedi de 9h à 13h, nos libres-services bancaires et notre parc de plus de 260 distributeurs automatiques de billets de banque.

